
Histoire de Gabriel-Robert Dufour

1^{re} partie :: Robert Dufour et Anne Magneron (1666 à 1703)

Contexte historique.

L'histoire de G.-Robert Dufour commence à la fin du 17^e siècle, dans les années 1690. Louis XIV est roi de France : son règne, commencé en 1643, se terminera en 1715. En Europe la guerre entre la France et l'Angleterre est déclarée depuis le 17 mai 1689; cette guerre a été provoquée par l'usurpation du trône d'Angleterre par Guillaume d'Orange; Jacques II a dû s'enfuir en France. Cette guerre, appelée "guerre de la ligue d'Augsbourg", prendra fin avec le traité de Ryswick en octobre 1697.

En Nouvelle-France, les effets de cette guerre se font cruellement sentir. Les colonies anglaises établies sur les côtes de Nouvelle-Angleterre harcèlent constamment les établissements français éparpillés le long des rives du Saint-Laurent, en Acadie. Le retour du gouverneur Frontenac rassure un peu la population. Ce militaire de carrière saura rallier tous les habitants, bourgeois, clergé et colons, afin de contrer efficacement la menace iroquoise de plus en plus angoissante et pressante.

Frontenac arrive à Québec en octobre 1689. La traversée a été longue et mouvementée. En débarquant, il apprend que, deux mois plus tôt, dans la nuit du 4 au 5 août de cet été 1689, les Iroquois ont cruellement massacré les habitants du petit village de La Chine près de Ville-Marie, la bourgade naissante aux pieds du Mont Royal. L'été suivant, celui de 1690, sera aussi inquiétant. L'attaque anglaise est de plus en plus efficace. Après s'être emparée de Port-Royal, en Acadie, au mois de juin, la flotte anglaise remonte le fleuve, pendant l'été. Les habitants de Rivière-Ouelle donnent bien une frousse passagère aux soldats anglais, en les rejetant à la mer; mais ce n'est pas suffisant pour détourner l'expédition. Le 2 octobre 1690, la flotte est au large de La Malbaie, et le 16 octobre, le siège de Québec commence. L'efficacité de "*la bouche des canons*" de Frontenac met fin à la présence importune de l'Anglais qui doit se replier le 14 octobre pour retourner à Boston.

Mais ce n'est que partie remise! Dans l'été 1694, Iberville doit mener avec seulement deux frégates, une expédition victorieuse à la Baie d'Hudson tandis que pendant ces temps troublés, Mgr de Laval, premier évêque de Québec, avait été remplacé en 1688, par Mgr de St-Vallier. Cependant jusqu'à sa mort en 1708, Mgr de Laval demeurera "premier et ancien évêque de Québec", dans l'esprit de tous les habitants de la colonie.

Arrivée de l'ancêtre.

Gabriel-Robert Dufour était probablement arrivé au pays, en octobre 1690, au moment du siège de Québec par William Phipps. En effet, Noël Baillargeon (*Le Séminaire de Québec sous l'épiscopat de Mgr de Laval, 1972*), se référant au *Grand Livre, 1674 à 1687 (ASQ manuscrit C-2)* indique que « *Mgr de Laval avait pris la résolution de commencer la construction du Petit Séminaire ... s'était mis en quête des artisans dont la colonie était dépourvue ... le 2 mai 1675 une quinzaine d'hommes avaient signé un engagement ... et attendaient à La Rochelle le départ des navires ... cinq tailleurs de pierre, un charpentier, deux menuisiers ... deux sculpteurs ...* ».

Mgr de Laval, qui avait de grands projets pour la nouvelle colonie et sa Seigneurie de Beaupré, ne s'est sûrement pas arrêté là dans sa « recherche » de main d'œuvre, a fait venir d'autres ouvriers « spécialisés » et Robert Dufour qui se dira « *tailleur de pierres* » et « *maréchalle* » avait d'emblée les « qualifications requises ». Où et quand exactement s'embarqua-t-il? La logique et la géographie du Calvados et de la vallée de la Touques suggèrent le port de Honfleur? La Rochelle?

Selon une information de la directrice des Archives Départementales du Calvados à Caën, la municipalité de Honfleur conserverait dans ses Archives un document, sorte de listes des noms des personnes qui se seraient embarquées, au cours du 17^e siècle, pour le Nouveau Monde. Mais nous n'avons pas vu ce document. On y trouverait peut-être le nom de Robert Dufour et celui du voilier qui transportait les nouveaux arrivants!

Lisieux

Faits intéressants de l'histoire de Lisieux. ^{note}

« Sous les Césars, la ville de Lisieux portait le nom de Novimagnus et était la capitale des Lexovii, d'où le nom de "Lexoviens" qu'on donne aux seize milles habitants de Lisieux. Au nombre des illustres évêques de Lisieux sont d'abord Theudibaudes dont il est fait mention dans un concile en 538. Ensuite Trécutus, auteur d'une Histoire Universelle, y mourut en 850. Arnoul, écrivain et homme d'état, y vécut de 1141 à 1187. Puis Nicole Oresme, philosophe, mathématicien et tuteur de Charles V, de 1378 à 1382. Pierre Cauchon, le fougueux persécuteur de Jeanne d'Arc, y est évêque de 1432 à 1442. Thomas Basin, historien de Charles VII et un des promoteurs de la réhabilitation de Jeanne d'Arc, est à Lisieux de 1447 à 1474. Guillaume du Vair, fameux philosophe qui quitta le Barreau pour l'Église, y vit de 1618 à 1622.

C'est dans la cathédrale St-Pierre de Lisieux qu'eut lieu le mariage d'Henri II d'Angleterre et d'Éléonore de Guyenne (d'Aquitaine) en 1152. Saint Thomas Becket trouva un refuge à la Cathédrale de Lisieux et les vêtements portés alors par lui peuvent être vus à la Chapelle de l'Hôpital. Ce saint martyr fut le premier Abbé de l'Abbaye de Val-Richer à 7 km. de Lisieux.

L'église St-Jacques, où fut baptisé Robert Dufour, date du 15^e siècle et possède des vitraux peints du style Renaissance de haute renommée; elle possède aussi de vieilles fresques et des stalles, de même qu'une curieuse peinture sur bois, restaurée en 1681. Comme cette église est convertie en musée aujourd'hui, les Dufour ont placé la plaque commémorative (voir photos plus loin) dans la Cathédrale St-Pierre. L'évêché de Lisieux fut supprimé par le Concordat de Napoléon en 1808 et fondu avec celui de Bayeux.

Les manufactures de Lisieux sont importantes, surtout celles qui tissent la rude toile appelée "cretonne" du nom du village (Creton) où fut créé ce procédé. Importantes aussi sont les manufactures de lainage, blanchissage, filage de lin et de laine, tannage, brasserie, sciage du bois, fonderie de métal, manufactures de machinerie, bonneterie, fabrique de bottes et de chaussures, commerce du grain, du bétail, du fromage et des fruits. À 45 km. de Lisieux, se trouve la ville de Caën, qui a la gloire de posséder une des merveilles de l'architecture ogivale. »

Où et quand est-il né ? Le vieux registre des baptêmes, mariages et sépultures, actes faits au 17^e siècle à St-Jacques de Lisieux, est contenu sur trois microfilms 35 mm, et conservé aux Archives Départementales du Calvados à Caën, en Normandie. Les originaux sont gardés à la Bibliothèque municipale située près de la Cathédrale St-Pierre de Lisieux.

Le dépouillement systématique de ces documents nous révélerait sûrement des éléments sur le milieu d'origine de l'ancêtre. Ainsi, il apparaît qu'un certain François Dufour y a été inhumé le 5 juillet 1673. S'agit-il du père de Gabriel-Robert, selon ce qu'indique son contrat de mariage du 1^{er} mai 1694, chez le notaire Etienne Jacob? Ou d'un cousin? Ou d'un frère? À l'emploi de qui était-il avant de se marier? Des recherches plus approfondies permettraient des précisions sur ces interrogations.

^{note} Document transmis par Paul-A. Dufour de Bâton-Rouge, Louisiane).

Premier document.

Pourtant Gérard Lebel, (3) Rédemptoriste, prétend avec raison que Robert Dufour « était dans la région (de Beaupré) depuis quelques années ». En effet, dit-il, « le 9 novembre 1693, Mgr de Laval envoie trois habitants et Robert Dufour, qui sont les plus expérimentés du pays, pour évaluer les possibilités de développement du territoire de St-Ferréol ».

En réalité, ce n'est pas Mgr de Laval qui "envoie"; mais c'est l'abbé Louis Soumande, "très humble et très obéissant serviteur" de Mgr de Laval; dans une lettre écrite à "St Joachim le 9 novembre 1693", dit à "Monseigneur l'ancien évêque de Québec" : "je croy que vostre grandeur ne sera pas faschée de la découverte que jay faite. J'avais pris avec moy trois habitants et ROBERT DUFOUR qui sont des plus expérimentés dans le pays ... »

A notre connaissance, c'est la première fois que Robert Dufour voit son nom inscrit sur un document rédigé en terre de Nouvelle-France. L'abbé Louis Soumande est à cette époque le curé desservant de la paroisse de St-Joachim. Il est aussi "l'administrateur" de La Seigneurie de Beaupré pour et au nom de Mgr de Laval. C'est l'homme de confiance de "l'ancien Évêque" de Québec. On peut supposer que ceux qui ont la confiance de l'abbé Soumande ont aussi celle de Mgr de Laval, Seigneur de Beaupré.

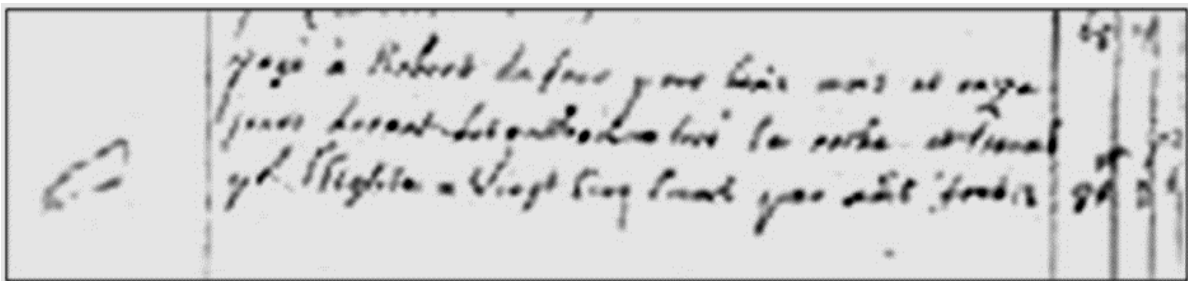
[Note : Dans les textes suivants, vous trouverez des numéros de 1 à 90, entre parenthèses; ce sont les actes auxquels se réfère la recherche historique concernant G.-Robert Dufour, ses épouses et ses enfants. Ils sont listés à la suite de leur histoire.]

Voici le début "intégral" de la lettre de l'abbé Soumande à Mgr de Laval ¹:

"St joachim le 9 Novembre 1693
Monseigneur

Jenay point reçu la lettre que vous aviez recommandé a Roger de menvoyer expres quapres mon retour des hautes terres - mais par bonne aventure tout ce que vous me recommandiez dans la dite lettre estait fait qui estait pour envoyer la chaloupe je Lavais envoyée avant que de partir pour aler enhaud quoique je nusse pas encore recu vostre lettre. Je Croy que vostre grandeur ne sera pas faschée de la découverte que jay faite Javais pris avec moy trois habitants et Robert Dufour qui sont des plus expérimentés dans le pays. nous avons trouvé deux costes chaquune le long dune rivièrè. dans La première il y a bien de quoy placer 50 "habitans a trois arpents chaquun et dans La seconde ..."

C'est cette confiance dont semble jouir l'ancêtre Gabriel-Robert Dufour puisqu'il fut "choisi" avec trois autres pour aller explorer de nouvelles terres à St-Ferréol. Était-il même chef de l'expédition? Et pourquoi nommer, à part, Robert Dufour? Sinon, parce que Mgr de Laval connaissait l'homme, que Robert Dufour était peut-être à l'emploi des messieurs du Séminaire, comme forgeron, comme conducteur de travaux? À preuve, cet autre document², peu élaboré, mais très significatif porte en mention le nom de Robert Dufour .



¹ Archives du Séminaire de Québec, document numéro 100.

² Lebel, Gérard, ROBERT DUFOUR, revue Ste-Anne, oct. 1987, p. 423.

C'est le Livre des Comptes de la Fabrique du Petit-Cap. Nous avons cru longtemps qu'il s'agissait de St-Joachim. Mais "le Petit-Cap" signifie ici "Sainte-Anne du Petit-Cap", la première dénomination de l'actuelle Ste-Anne-de-Beaupré.

Donc, pendant l'été 1694, Robert Dufour travaille à l'agrandissement de ce qui fut la 3^e église de Ste-Anne, construite en 1676 (voir photos plus loin). Une bonne partie de cet ensemble construit au 17^e siècle est représenté aujourd'hui par cette chapelle commémorative au nord du Chemin Royal, à proximité de la Basilique actuelle. (Voir la chronologie des paroisses ... à la fin de la 2^e partie).

C'est là qu'en 1694, la fabrique « a payé à Robert Dufour pour trois mois et onze jours durant lesquels il a tiré la roche et employé son temps pour l'église à vingt cinq livres par mois font 80 livres 3 sols, 4 deniers » . Ces deux importants documents montrent un Robert Dufour "maréchalle" et "tailleur de pierre" et employé du Séminaire.

Premier mariage.

Le nom de l'ancêtre, Robert Dufour, apparaît une seconde fois dans les actes notariés et dans les registres : L'acte de mariage chez le notaire Etienne Jacob ³ .

En effet, *"le premier jour de May L'an MVI quatre vingt quatorze en présence de Charles Letartre et de Charles Goulet tesmoins qui ont signé". "Par devant Estienne Jacob nottaire au baillage de Beaupré", Robert Dufour et Anne Magneron contractaient mariage (2).*

La cérémonie religieuse eut lieu, probablement, le premier juin suivant, et à St-Joachim, en même temps que celle qui y fut célébrée entre Françoise Magneron, la demi-sœur d'Anne, et François Robin, témoin de Robert Dufour, ce 1^{er} mai 1694, chez le notaire! Robert se dit le *«fils de François Dufour et Françoise Morin de la paroisse st Jacques en la ville de Lisieux»*, en Normandie. François Robin, originaire de Nantes en Bretagne, et Noël Lombrette (Simard), à ce moment habitant de la Petite-Rivière, assistent Robert Dufour chez le notaire.

La "suite" d'Anne Magneron est plus impressionnante, étant plus nombreuse. Son père, Laurent Magneron, stipule pour elle puisqu'elle est mineure, ayant été baptisée en *"MVI septante et quatre (1674) le seiziesme d'octobre ... dans l'église de Ste Anne". "Marie Guillaume la seconde femme du dit Magneron et belle mère de la ditte Anne Magneron, Jean et Pierre Magneron Françoise Magneron aussy son frère et sa Soeurre du dit second mariage, Robert carron son parain et le Sieur Pierre testu du Tilly"*, toutes ces personnes sont là, entourant Anne.

En tout, 15 personnes sont réunies "en la maison desdits Laurent Magneron et Marie guillaume" pour le contrat de mariage. L'on serait porté à croire que le "mareschalle " Robert Dufour était un de ces "gradés" de l'armée française ou d'une compagnie de la marine sous les ordres de Frontenac! Nous n'avons trouvé aucun document prouvant cette prétention à une "noblesse" possible de notre ancêtre. Nous avons plutôt des raisons de croire qu'il était *maréchal-ferrant* (forgeron) plus humblement. Il n'était pas "scolarisé" non plus. Aucun acte ni contrat n'est signé de sa main. Il est plutôt *"déclaré ne scavoir escrire ny signer"*.

Cependant, comme le croit le généalogiste Gérard Lebel (³), les personnes présentes au contrat venant d'endroits aussi distants laissent entendre que le candidat au mariage n'est pas étranger à la Côte de Beaupré. Le contrat de mariage entre Robert Dufour et Anne Magneron indique que *"le dit futur espoux a doué et doue la ditte future espouse de la somme de trois cent livres de douaire préfix"*. De plus *"le préciput sera réciproque entre les dits futurs espoux jusqu'à la somme de cinquante livres"*.

³ Greffe Etienne Jacob, 01.05.1694, Mariage Robert Dufour et Anne Migneron.

Auparavant, dans le texte de loi, Etienne Jacob, le notaire, avait inscrit un détail important : *"les dits Magneron et la ditte Marie Guillaume promettent de nourrir loger et héberger la ditte future espouse jusqu'à la St-Martin Prochain (11 novembre) et ce gratuitement en cas qu'elle veuille demeurer avec eux"*. Pour qu'une pareille "offre" s'explique, l'on peut supposer que Robert Dufour n'avait pas encore "sa" maison à lui et qu'il était installé "ailleurs" qu'à St-Joachim. De plus Anne était encore "mineure".

En effet, il avait commencé la construction de cette nouvelle maison, quand Anne Magneron mourut pendant la saison d'hiver 1701-02. Il en continuait la construction au moment de son mariage avec Louise Gagné en août 1703. Cette maison est un site significatif dans l'histoire de la famille Dufour. (Voir photos de cette maison, plus loin).

Les Magneron – Mignerone.

Par son mariage, Robert Dufour entre dans la famille de Laurent Mignerone. Quelle était donc cette famille? D'abord il faut noter que Laurent Mignerone fut le premier colon à qui Mgr de Laval concéda une terre sur la Seigneurie de Beaupré. Dans les années précédant 1665, Mgr de Laval était devenu "Seigneur" de la côte de Beaupré; il avait ainsi remplacé la Compagnie de Beaupré comme propriétaire des multiples fiefs de la côte.

Le 4 mars 1666, Mgr de Laval accorde donc à Laurent Magnerone une concession *"en nombre de troys arpents de terre en prés et boys de front sur le grand fleuve Saint Laurent en la dite Coste de Beaupré proche le Ruisseau vulgairement appelé la grande Rivière ... et de profondeur jusqu'à une lieue et demye bornée d'un costé à Jacques Dodier et d'autre costé à Michel Auvray"* ⁴.

Laurent Magnerone-Mignerone avait 27 ans au moment de la concession de sa terre. Le colon, originaire de St-Hilaire de Chizé au Poitou, n'avait peur ni du danger ni des défis. En effet, la vie à l'est de la "grande Rivière", la Rivière Ste-Anne aujourd'hui, n'était pas très sûre. Les attaques des Indiens étaient fréquentes et cruelles et les colons avaient peine à se protéger. Malgré tout, *"payera le dit Magnerone au dit jour et feste de Saint Martin d'Hyères (Hyriers)... pour chacun arpent... vingt sols ... et trois chappons ..."*. L'acte de concession est signé de la main même de "François de Laval évêque de Pétrée".

C'était le printemps! Laurent continuait de travailler cette terre sur laquelle il était installé depuis 2 ou 3 ans. Encore célibataire, il remarqua la fille de Pierre St-Denis qui avait de grandes terres et que Mgr de Laval, venait de choisir comme fermier à bail sur la "terre nommée la ferme d'en haut" ⁵, c'est-à-dire l'ancienne métairie St-Charles.

"Aux temps des foins ou des récoltes", peut-être au moment de la "cueillette des pommes", Laurent Magnerone remarqua Anne, la fille de ce fermier prospère. Il la demanda comme épouse.

Laurent Magnerone et Anne St-Denis se marièrent donc en septembre 1666 (6). Installés sur la quatrième terre à l'est de "la Grande Rivière" (rivière Ste-Anne), ils eurent 4 enfants : d'abord une fille, Anne, qui mourut 5 jours après sa naissance le 18 juillet 1668; ensuite un garçon, Jean surnommé "laisné" et baptisé le 31 octobre 1669 à St-Joachim; puis naît Pierre baptisé le 4 mars 1672 à St-Joachim et enfin ANNE baptisée le 16 octobre 1674, aussi à St-Joachim.

⁴ Greffe Claude Auber, le 4 mars 1666.

⁵ Greffe Gilles Rageot, le 4 février 1667.

Descendance de Laurent Magneron – Migneron.

Ce Laurent Migneron était le fils de Pierre Migneron et de Marie-Anne Plisson, de St-Hilaire de Chizé, diocèse de Poitiers, Poitou, France. Laurent Migneron est décédé avant le 21 avril 1704 à Saint-Joachim, sur la Seigneurie de Beaupré.

1^{er} mariage : Laurent Migneron et Anne St-Denis (Cttr Claude Auber, 7 septembre 1666) ⁶ .

1. Anne (1^{re} de ce nom) (n. 13, b. 14.07.1668) (?Château-Richer ou St-Joachim)
s. 18.07.1668, Château-Richer)
2. Jean (n. 23, b. 31.10.1669, St-Joachim)
(m. vers.1689, M.-Geneviève Brisson, St-Joachim)
(s. 23.12.1708, Ste-Foye)
3. Pierre (n. 29.02, b. 04.03.1672, St-Joachim)
(m. 07.07.1698, Marie-Anne Charron, Québec) (s. 21.12.1720, Montréal)
4. Anne (2^e de ce nom) (b. 16.10.1674, St-Joachim)
(m. 01.05.1694, Gabriel-Robert Dufour, St-Joachim) (Cttr Etienne Jacob)
(s. vers décembre 1701 ou janvier 1702, St-Joachim)

C'est cette dernière que Robert Dufour vient de choisir comme épouse en "*ce premier jour de may 1694*". Elle a 19 ans et demi. Malgré son jeune âge, la vie n'a pas été facile pour elle. Sa mère, Anne St-Denis, est morte à la naissance d'Anne, laissant Laurent Magneron avec trois jeunes enfants : Jean, 5 ans; Pierre, 2 ans et demi; Anne, quelques jours à peine.

La fête de Noël dut être triste chez les Magneron, en cette année 1674. Laurent Magneron n'avait pas ou peu de choix. "*La vieille maison-Cabanne Scise et scituée sur une concession de la dite paroisse Ste-Anne du petit Cap*" était bien vide. Et logiquement, on suppose que Laurent avait placé ses trois enfants chez ses beaux-parents St-Denys, à la métairie St-Charles, à quelques 35 arpents plus à l'est, passé la rivière Blondel. Mais il n'était pas homme à "se tourner les sangs" bien longtemps. Dès le 11 mars 1675, cinq mois à peine après le décès d'Anne St-Denys, Laurent Magneron unissait sa destinée à la veuve Marie Guillaume-Guillon. Celle-ci était une "fille du Roi", c'est-à-dire qu'elle était venue en Nouvelle-France pendant l'été 1670 avec le contingent de filles que le roi Louis XIV et son ministre Colbert envoyaient dans la colonie pour accélérer le peuplement sur les rives du St-Laurent. Marie Guillaume avait épousé Nicolas Maheu, le 15 janvier 1671, à L'Ange-Gardien.

Au moment où Laurent Magneron la rencontre, elle était endeuillée par le décès prématuré de son conjoint, Nicolas Maheu, tué par un arbre à Château-Richer, le 17 octobre 1673.

Déjà elle avait eu deux enfants :

1. Geneviève Maheu (b. 22.11.1671)
2. Jean Maheu (b. 09.07.1673, d. 05.04.1677, Ste-Anne)

2^e mariage : Laurent Magneron et Marie Guillaume (contrat Paul Vachon, 11.03.1675).

Marie aura sept enfants dont cinq survivront, parviendront à l'âge adulte et se marieront.

1. Jean (b. 15.04.1676, St-Joachim). (s. 16.12.1708, Montréal)
(1^{er} m. 09.02.1695, M. Labelle, St-Joachim)
(2^e m. 07.08.1703, Françoise Marcel-Marcé, St-François, Ile-Jésus)
2. Françoise (b. 03.12.1677, St-Joachim)
(m. 01.06.1694, François Robin, St-Joachim)
(s. 08.06.1760, St-Thomas, Montmagny)

⁶ Greffe Claude Auber, le 7 septembre 1666.

3. M.-Anne (n. 12, b. 14.02.1680, St-Joachim) (s. 20.10.1695, Hôtel-Dieu, Québec)
4. Ambroise (n. 14, b. 15.02.1682, St-Joachim) (s. 03.02.1738, Montréal)
(m. 08.08.1703, Geneviève Pépin, Ste-Famille, Ile-d'Orléans)
5. Agnès (n. et b. 31.03.1684, St-Joachim)
(m. 29.10.1702, Paul Pépin, St-Joachim) (s. 16.07.1743)
6. Joachim (n. vers 1686) (s. 24.06.1688, St-Joachim)
7. M. Madeleine (n. et b. 06.10.1688, St-Joachim)
dite Marie (m. 30.12.1705, J. Berthelot, St-Joachim)
8. Louise (n. vers 1692, St-Joachim)

Anne Magneron, l'épouse de Robert Dufour, fut donc "élevée" par sa belle-mère et dans un état qui ressemblait à de la pauvreté. L'inventaire des biens ⁷ en mai 1675, indique que la famille Magneron habitait "une petite maison ou cabanne" estimée et prisée 15 livres, le même prix qu'un "coffre fermant à clef" dans lequel Anne St-Denys avait rangé son linge personnel, avant de mourir, l'automne précédent. Même le "hangart" près de la "méchante estable" était estimé à 30 livres, le double du prix de la maison, qui était plus une pauvre "cabanne" qu'une véritable maison. Dans ce même inventaire et partage de 1675, Anne Magneron héritait du tiers de la moitié de la terre de St-Joachim. Par son mariage avec Anne en 1694, Robert Dufour devient donc "propriétaire" de ce demi-arpent de terre, puisque le contrat de mariage indique que "les dits futurs espoux seront uns et communs en tous biens meubles conquests et immeubles suivant la coutume de Paris". Anne Magneron apportait aussi un autre héritage : sa part dans la succession de son grand-père Pierre St-Denys. Qui était cette famille St-Denys?

La famille St-Denys.

À la suite de quelques transactions ^{8 à 12}, Pierre St-Denys se trouve propriétaire, en 1682, de 11 arpents de belles terres à "Ste-Famille en la Seigneurie de Lirec" à l'Ile d'Orléans. Mais ce vaillant défricheur, originaire de St-Jacques de Dieppe, en Normandie, ne put jouir longtemps de toutes ces fertiles propriétés. Quelques trois ans après avoir acquis sa dernière terre, il quittait pour toujours son "Ile" et, à l'automne de 1686, le notaire Vachon rédige l'acte de partage des biens .

C'est ainsi que, dans ce partage, les enfants de feu Anne St-Denys et de Laurent Magneron recevront un "héritage" de leur grand-père. Anne Magneron, qui a 12 ans à l'époque de la mort de ce dernier, recevra donc un arpent de terre, tout comme Jean et Pierre, ses frères. Ces trois arpents, les plus à l'ouest de la propriété de Pierre St-Denys faisaient partie des 5 arpents que celui-ci avait acquis de Vincent Guillot, en juillet 1682. Donc, au moment de son mariage ¹³ avec Robert Dufour, Anne Magneron apportait aussi cet arpent de terre situé en la paroisse Ste-Famille. Mais il n'y avait ni maison ni bâtiments sur les portions de terre qu'Anne avait eues en héritage, autant à St-Joachim qu'à Ste-Famille.

⁷ Greffe Paul Vachon, le 15 mai 1675.

⁸ Greffe Gilles Rageot, le 4 févr. 1667

⁹ Greffe Paul Vachon, le 12 janv. 1674

¹⁰ Greffe Paul Vachon, le 22 juillet 1681

¹¹ Greffe Paul Vachon, le 3 juil.1682

¹² Greffe Paul Vachon le 19 nov. 1686

¹³ Greffe Etienne Jacob, le 1^{er} juin 1694.

Situation matérielle (1694-1700).

Il semble bien qu'à ce moment-là Robert Dufour n'était pas encore intéressé à se faire agriculteur. L'on sait que l'acte de mariage lui donne en 1694 le métier de "mareschalle", c'est-à-dire forgeron et tailleur de pierres. Il devait probablement exercer ce métier sur la côte de Beaupré. Mais où s'installer?

De toute évidence, c'est d'abord à Château-Richer que l'ancêtre s'installa. En effet, les deux premiers enfants de Robert Dufour et d'Anne Magneron - Mignerons - sont baptisés à Château-Richer : Angélique, "*le vingt-troisième jour de may l'an mil six cent quatre vingt quinze*", *était baptisée par le curé Gauthier; le parrain, "Noël Gaignon", "la mareine Magdeleine Miville, femme de Jean Cochon"*.

Marie-Josephte était baptisée le 19 septembre 1697 par l'abbé Buisson; le parrain, Jean-Baptiste Michel dit Taillon et la "mareine Marie Cloutier". Pendant ces trois années, le nom de Robert Dufour apparaît aussi en juin 1694 dans la liste des personnes présentes au mariage de sa belle-soeur Françoise Magneron avec François Robin, "originaire de Notre-Dame de Bonport, évêché de Nantes"¹³. De même, il est au mariage de son beau-frère Jean Magneron avec Marie Labelle en 1695¹⁴.

Cependant, ces contrats ne disent pas où habite Robert Dufour. Ce même jour de février de 1695¹⁵, Jean Magneron vend à son beau-frère François Robin, un arpent de terre à Ste-Famille, sa part d'héritage dans la succession de Pierre St-Denys, partage fait en 1686, et dont il fut question précédemment. Mais Robert Dufour retirera «des mains du dit Robin par droit lignager» une terre vendue par Jean Magneron le 9 février 1695.

En effet, "*le deuxiesme may mil six cent nonnante et six (1696)... Robert Dufour, François Robin et Jean Magneron laisné, estant tous trois dans ma chambre, le dit Jean Magneron*" consent à ce que Robert Dufour donne 80 francs à François Robin pour "*le payment d'un arpent qu'il (Jean Magneron) avait vendu*". Louis Soumande, prêtre, qui rédige cette quittance, note : "*déclare le dit Jean Magneron n'avoir aucune affaire pour cella à Robert Dufour promettant ne luy jamais rien demander ...*".

Ce document, colligé par Etienne Jacob en mars 1697¹⁶, laisse deviner des relations assez mouvementées entre Robert Dufour et sa belle-famille, les Mignerons (Magnerons). À compter de cette date, Robert est-il toujours à Château-Richer? Est-il déjà établi à St-Joachim? Et comme les registres de cette paroisse sont détruits entre les années 1698 jusqu'à 1728, ce n'est pas là qu'on puisse trouver trace de l'ancêtre. Par contre, plusieurs actes notariés nous le font voir, participant à plusieurs transactions :

Tout d'abord, il semble que, tout en étant à Château-Richer, Robert Dufour ait eu l'intention de s'installer à l'île d'Orléans, dans la paroisse Ste-Famille, où il avait déjà deux arpents de terre : un arpent qu'Anne Magneron avait apporté à la communauté et qu'elle avait reçu lors du partage des biens de son grand-père, en novembre 1686; plus, un arpent qu'il avait retiré des mains de François Robin "par droit lignager" et qui était la part que Jean Magneron avait reçue lors du même partage de 1686. Il avait donc ces deux arpents de terre et c'est probablement là que Robert Dufour travailla à installer sa jeune famille à partir de 1697. Il ajoutait en 1698¹⁷, un autre arpent de terre, celui que Pierre Magneron avait reçu lors du même partage de 1686.

¹³ Greffe Etienne Jacob, le 1^{er} juin 1694

¹⁴ Greffe Etienne Jacob, le 9 février 1695

¹⁵ Greffe Etienne Jacob, le 9 février 1695

¹⁶ Greffe Etienne Jacob, le 5 mars 1697

¹⁷ Greffe Etienne Jacob, le 14 janvier 1698.

Robert Dufour l'échangea avec son beau-frère, contre le "demy-arpent" qu'Anne Magneron avait reçu de l'héritage de sa mère sur la terre de "la grande rivière" à St-Joachim. En plus, Pierre Magneron payait à Robert Dufour "la somme de quatre cent vingt livres". Il faut croire que le demy-arpent de St-Joachim, défriché et en culture, avait plus de valeur que l'arpent de Ste-Famille, encore en friche et sans valeur. Quoiqu'il en soit, Robert Dufour possédait une belle et bonne terre "située au passage nord de l'ille qui forme le comté St-Laurent et de profondeur jusqu'à la moitié de la ditte Ile tenant d'un coste aux terres d'Abel Benoist et d'austre coste aux terres de Jean Guyonne" (17). Il ne gardera ces biens que pendant 3 ans.

En effet, en mars 1700¹⁸, il annulera l'échange fait avec Pierre Magneron deux ans plus tôt¹⁹, et il achètera tout simplement l'arpent de terre que son beau-frère avait eu de la succession de Pierre St-Denys, son grand-père. Et le 19 avril de la même année 1700, il revendra cet arpent de terre et les deux qu'il possédait déjà à Nicolas Asselin²⁰.

Sur ces "trois arpents de terre... il y a une charpente de maison et d'une estable". Il vendit (21) pour "*la somme de six cent quatre vingt quinze livres dix sols avec la somme de soixante quinze livres pour espingles de la ditte Anne Magneron*"²¹. Celle-ci ne ratifiera cette vente qu'un an plus tard, en avril 1701. Dans le même contrat, Nicolas Asselin donne "*en monnoys de cartes ayant courst en ce pays ... la somme de 600 livres qui leur debvait du reste des 695 livres et six sols...*". Et il reçoit quittance.

Ainsi finit pour Robert Dufour, son intention, si jamais il en eût, de s'installer à l'Île d'Orléans. Et c'est sur la Côte de Beaupré qu'il évoluera dorénavant, à St-Joachim, près "le cap de Tourmente".

Installation à St-Joachim.

En effet, au mois de janvier 1700, entre Laurent Magneron, sa femme et Robert Dufour, est faite une "vente et convention"²²(22). Laurent Magneron demeure sur sa terre "en la Coste St-Joachim" et Robert Dufour est dit "habitant demeurant à Coste de Beaupré paroisse du Château-Richer". Et la carte établit, « *de visu* », cet état de fait. (Voir pages de photos). Par cette transaction, Robert Dufour devenait propriétaire "d'un arpent et demy de terre de large sur une lieue et demye de profondeur ... faisant la moitié d'une habitation de trois arpents de large". L'autre moitié étant allée en héritage aux trois enfants du premier mariage de Laurent Magneron, lors du partage de 1675, Robert était propriétaire de deux arpents (1 1/2 arpent qu'il achetait à son beau-père plus 1/2 arpent qui lui venait d'Anne Magneron, sa femme). Nous verrons plus loin comment il acquit les deux autres demi arpents, que Jean et Pierre, ses beaux-frères, avaient reçus dans le même partage de 1675.

Regardons le détail de cette "vente et convention" du 15 janvier 1700 :

Il y a des bâtiments "dessus construits" : "*un vieu corps de logis d'environ trente pieds de long moytyé de Coulombage et moytyé dun simple Chassy de Charpente et madriers embouvetés couverte de planche; une grange de trente trois pieds de long de Charpente Clausé de planche et couverte de paille et un étable de trente pied de long de mesme construction sans aucune chose du tout*". La vente est faite "*moyennant le prix et somme de*

¹⁸ Greffe Etienne Jacob, le 9 mars 1700

¹⁹ Greffe Etienne Jacob, le 14 janvier 1698

²⁰ Greffe Etienne Jacob, le 19 avril 1700

²¹ Greffe Etienne Jacob, Premier avril 1701

²² Greffe Louis Chambalon, le 15 janvier 1700

quinse cent livres". De la somme, Robert Dufour, l'acquéreur, retiendra 300 livres "pour le douaire prefix" stipulé à la femme de Laurent Magneron dans son contrat de mariage.

Pour "la somme de douse cent livres restantes du prix de la ditte vente" Robert Dufour "sera tenu de nourrir loger blanchir et entretenir tant seints que malade en sa maison iceux dits vendeurs Et Aniesse, Marie et Louise Migneron leurs filles pendant trois ans entiers commencés au premier avril prochain à la charge toutefois que les dittes trois filles l'une agée de seise ans, l'autre de douse, et l'autre de huict seront tenues de travailler selon leur force pour le proffit dudit acquéreur pendant les dittes trois années..."

"... le dit acquéreur acceptant les bestiaux et ustancille qui sont présentement sur la ditte terre ... trois boeufs ... quatre vaches trois veaux du printemps dernier cinq cochons ... deux chevaux ... une charrette sans bandages telle quelle est et une charue garnie ...".

"... l'acquéreur promet payer toutes les dettes passives quiceux dits vendeurs doivent ... montant à la somme de sept cent livres ... à René Bolduc ... quatre cent livres ... à Mrs du Séminaire ... cent cinquante livres ... à Jean poullain celle de cent douse livres dix sols ... et trente sept livres dix sols à divers particuliers".

Peut-on dire si Robert Dufour "faisait une bonne affaire"? En achetant la terre de Laurent Magneron, il ne payait rien à son beau-père, mais il s'engageait à entretenir cinq personnes pendant trois ans et à payer les créanciers pour un total de 700 livres.

Et ce n'était pas tout. Il s'engageait à fournir à ses beaux-parents pour chaque année"... aussi tost les dites trois années expirées ... trois minots de bled froment un cochon gras prest à tuer ... vingt livres de beurre ... soixante livres en argent leur logement ... tout le bois ... pour leur chauffage rendu à leur porte, la jouissance d'une vache laitière ... deux veaux ... la jouissance du jardin qui est sur la dite terre ... des arbres fruitiers ... le fumier nécessaire pour fumer le dit jardin"²³.

Tels étaient, en résumé, les termes de la "convention entre Laurent Migneron et Robert Dufour", en ce 15 janvier 1700. Quant aux deux "demy-arpenes" que Jean et Pierre Magneron, ses beaux-frères, avaient vendus à Noël Simard, l'ancêtre Robert Dufour les "récupéra" au cours des années 1700 et 1701. Nous ne savons pas exactement quand il fit l'acquisition de la part de Pierre.

Un procès difficile.

Celui-ci avait vendu son «demy-arpenet» à Noël Simard en juillet 1698²⁴. Cette vente dut être annulée puisque, dès janvier 1700, Pierre "abandonne" ce même terrain à Jean Migneron, son frère²⁵. La part de ce dernier fut acquise à travers un procès assez retentissant que Robert Dufour eut contre Noël Simard.

Celui-ci avait acquis le terrain que possédait Jean Magneron, le 3 janvier 1700²⁶. Robert Dufour obtint l'annulation de ce contrat, "par retrait lignager". Il faisait ainsi valoir "ce droit qui appartient au parent le plus proche du vendeur de retirer des mains d'un tiers acquéreur un ancien propre de la famille, en lui remboursant le prix qu'il avait payé"²⁷.

Ce fut un long et difficile procès qui dura un an, de mars 1700 à avril 1701. En voici le résumé, en suivant les étapes tracées par le juge de Beupré²⁸ :

²³ Les textes anciens sont retranscrits selon l'orthographe utilisé à cette époque.

²⁴ Greffe Louis Chambalon, le 31 juillet 1698

²⁵ Idem, le 31 juillet 1698

²⁶ Greffe Louis Chambalon, 3 janvier 1700

²⁷ Définition du Dictionnaire Larousse.

²⁸ Archives du Séminaire de Québec, Jugement du Juge de Beupré, le 18 avril 1701

Robert Dufour présenta sa "requête" au juge de Beaupré, le 27 mars 1700. Le même jour le juge permettait à Robert de "faire assigner" Noël Simard.

Assignation par le huissier Maroist, le 5 avril suivant.

Mais Noël Simard ne se présenta pas et le juge "donne deffaut" à Robert Dufour contre Noël Simard. Après "réassignation", le juge, le 28 juin, ordonne à Noël Simard de remettre les contrats "qu'il disait estre chez le notaire".

Le 8 juillet, autre assignation, autre défaut de se présenter;

Le 21 juillet, autre "réassignation de comparoistre pour représenter les dits contracts".

Le 27 juillet, le juge prononce une "sentence interlocutoire". Cette fois, Noël Simard, "le deffendeur" est "assisté de Prieur (Pierre) son procureur". Étrangement, le juge ordonne à Robert Dufour, le "demandeur" de faire "*approcher les tesmoins qu'il dit avoir pour la verification de ses demendes et (qu'il) ... communiquera les dits contrats*".

Robert Dufour refuse cette "dite sentence" et présente une autre "requête" disant que ce n'est pas luy de "*faire preuve du contrat de vente*" demandant "*de faire apparoitre*" le dit contrat "*en faisant les offres nécessaires en l'action de retrait*", "*requérant de faire assigner le dit deffendeur pour voir ordonner que le dit notaire qui a fait le dit contrat sera compulsé et accepter par le dit deffendeur les dittes offres et qu'il communiquera son prestendu contrat deschange ...*".

Le 17 août, le juge donne raison à Robert Dufour : "*assignation au deffendeur de comparoir*" le 26 août suivant.

Enfin, le 30 août 1700, Noël Simard remet les copies des contrats faits avec Jean Magneron "*pour en donner coppie au demandeur*". Mais il les remet entre les mains de Maroist, le huissier. "*Après avoir ouy (entendu) les partyes*", le juge demande à Noël Simard de remettre "*en notre présence*" le contrat d'échange du 12 octobre 1699.

Et cette fois, le juge s'en prend au notaire "*qui a fait le dit contrat*". Il accorde à Robert Dufour "*qui (qu'il) luy fut permis de faire assigner Louis Chambalon notaire...* »

Celui-ci ne se rendit pas à l'ordonnance d'assignation et le 14 janvier 1701, "*il est ordonné que le dit Chambalon deslivre au demendeur une copie ... du dit contrat de vente en payant ... salaire raisonnable*". Nouveau défaut de se présenter de Chambalon, nouvelle réassignation "*pour desclarer les raisons de son refus*".

Finalement, le 8 mars 1701, "*sentence rendue ... le dit Chambalon est comdamné deslivrer au demendeur la dite copie du dit contrat de vente*". Le 23 suivant, la sentence est signifiée au notaire Chambalon et celui-ci remet alors à Lacetière, huissier, une copie de contrat d'échange passé, le 3 janvier précédent, entre Noël Simard et "Jean Mingneron".

Le juge ayant en mains les éléments pour rendre son jugement, il constate les termes de la vente du 12 octobre 1699 : Jean Mignerone vend son "*demy-arpent de terre*" à Noël Simard pour 590 livres. Il voit qu'il y a, le 2 janvier suivant, "*annulation et rescision*" de ce contrat, et que Jean Mignerone devrait rendre à Noël Simard les 590 livres. Mais il découvre aussi que le lendemain, 3 janvier, c'est le contrat d'échange : un demy-arpent à St-Joachim (Jean Mignerone), contre un demi-arpent à Petite-Rivière (Noël Simard).

Noël Simard "*paye de retour*" à "Jean Mingneron" "*la somme de 300 livres à desduire sur celle de 590 livres que le dit Mingneron recongois doubvoir au dit Simard* " ²⁸. Le juge de la côte de Beaupré ne sera pas tendre à l'endroit des "combines" survenues entre Noël Simard et Jean Magneron.

²⁸ Archives du Séminaire de Québec, Jugement du Juge de Beaupré, le 18 avril 1701

Voici textuellement les termes de la conclusion du jugement :

"... Tout considéré et examiné sans avoir esgard au dit contrat descharge qui de soy fait à retrait attendu le retour de plus de moytié fait en yceluy au dit Simard par le dit Mingneron qui nous paroist "collusoire" et n'estre fait que pour colluser (?) la fraude des dits Mingneron et Simard qui semble (sic) estre d'intelligence pour invincer le demendeur de son légitime droit de retraict de la ditte portion de terre vendue ..."

Enfin le juge indique les "obligations" auxquelles les parties doivent se soumettre selon le jugement : *"...avons adiugé et adigeons au dit demendeur par retrait lignager et proximité de lignage le dit demy arpent de terre acquise du dit Simard du dit Mingneron en remboursant le dit deffendeur du prix principal de la ditte acquisition ..."*

Conséquences de ce procès.

Ce procès eut sûrement des échos sur la côte de Beaupré et il dut laisser des traces plus ou moins amères entre les familles. Ainsi dans le siècle qui suivit, il n'y eut que trois mariages entre les familles Dufour et Simard : Barbe Dufour et Etienne Simard en 1733, Joseph Dufour et Félicité Simard en 1750, Thimotheé Dufour et Elisabeth Simard en 1796.

C'est peu entre deux familles vivant l'une à côté de l'autre dans ces petits villages de Charlevoix. Est-ce l'effet du hasard ou plutôt s'est-on souvenu longtemps de ce procès qui avait confronté assez rudement les deux ancêtres, Robert Dufour et Noël Simard?

Pour ce qui est des frères Magneron, ils quittèrent St-Joachim :

Jean s'installa dans la région de Ste-Foye où il mourut en 1708.

Pierre s'en alla dans la région de Terrebonne où ses descendants s'établirent et dont certaines lignées ont troqué leur nom Mignerone pour Miron ou Milleron. Pierre décédera à Montréal, en 1720. Tout laisse croire que, dans les années qui suivirent ces événements, Robert Dufour n'eut plus beaucoup affaire à ses deux beaux-frères : Ceux-ci avaient quitté la côte de Beaupré!

Joie et deuil.

Que s'était-il passé dans la famille de Robert Dufour et d'Anne Magneron pendant ces longs mois de procédures? Eh bien! Anne avait donné naissance à une troisième fille, le 17 mars 1701; prénommée Agnès et baptisée probablement à St-Joachim, elle devait avoir pour marraine Agnès Magneron, la demi-sœur d'Anne. Suppositions! Puisque le registre de St-Joachim est détruit à cette date. Mais nous connaissons la date de naissance d'Agnès par une "requête" qu'elle fit au Conseil Souverain, quelques années plus tard à sa "majorité".

La vie allait être belle chez les Dufour en cette année 1702! Robert est un chef de famille respecté et bien établi. Il vient de gagner sa cause contre Noël Simard; il a acquis toute la terre que les Mignerone avaient eue en 1666 de Mgr de Laval; il paye ses quelques dettes; pour ce, il lui a fallu vendre ses terres de Ste-Famille. Sa Maison est "pleine de monde" : ses beaux-parents et leurs trois filles encore mineures, Ambroise, son beau-frère qui doit se marier dans un an ou deux. Autour de sa femme Anne, tournent les filles : Angélique a 7 ans, Marie-Josephte a 5 ans et Agnès fait ses premiers pas, à peine âgée de 2 ans.

Hélas! Le malheur pointe à l'horizon!

Dans l'inventaire de ses biens, fait au printemps 1704 ²⁹, le notaire indique que l'épouse de Robert Dufour "est deceddée il y a environ quinze mois", ce qui reporte le décès d'Anne Magneron à décembre 1702 ou à janvier 1703. Elle n'avait pas 30 ans et laissait trois orphelines !

²⁹ Greffe Etienne Jacob, le 25 avril 1704.

Nous n'avons pu déterminer avec certitude les causes de cette mort prématurée : Fièvre puerpérale? Contagion? Nouvelle grossesse? Toutes les hypothèses sont ouvertes. Si le registre de St-Joachim était disponible, il nous indiquerait peut-être des éléments de réponses. Un premier deuil dans la famille!

En ce rude hiver 1702-1703, une affreuse épidémie fait rage dans la région et sur la Côte de Beaupré. Anne Magneron, première épouse de l'ancêtre Robert Dufour, fut probablement emportée par ce fléau.

Laurent Magneron, le beau-père, décéda le 21 avril 1704, laissant ses trois filles mineures aux soins de son gendre. Mais celles-ci se marieront bientôt; de sorte que seule, Marie Guillaume, la belle-mère, restera au foyer de l'ancêtre, Robert Dufour.

Mais de ce côté, c'est le silence quasi complet, et nous possédons peu de documents précis pour indiquer la nature et le climat des relations entre cette belle-mère acariâtre et ses filles avec la famille de Robert Dufour.

2^e p. : Robert Dufour et Louise Gaisnier de 1703 à 1720

De 1703 à 1715 : nouveau départ.

Nous avons pu observer précédemment comment s'était terminée, à l'aube du 18^e siècle, une première tranche de l'histoire de l'ancêtre Robert Dufour. Arrivé au pays avec le métier de "mareschalle", il s'était fait habitant de la Côte de Beaupré à St-Joachim, avait fondé un foyer, acquis des biens, défendu ses droits, exercé ses devoirs. Avec lui demeurent aussi Laurent Migneron, sa seconde épouse Marie Guillaume et leurs trois filles encore mineures : Agnès, Marie-Madeleine et Louise. De bonnes responsabilités pour Robert Dufour en ce triste printemps 1703! Mais il se trouve maintenant seul avec ses trois petites filles!

Après la mort d'Anne, sa femme, Robert Dufour n'avait pas beaucoup de choix. Comme ses beaux-parents demeuraient avec lui, on peut imaginer facilement qu'ils durent, pendant ce long hiver 1703, l'aider à reprendre courage. L'on voit d'ici Marie Guillaume, sa belle-mère, prendre soin des jeunes orphelines pendant que leur père travaillait soit à sa forge, soit à l'étable, soit encore à la préparation des pièces de bois, des madriers et des planches nécessaires à la construction de sa nouvelle maison.

Car, Robert Dufour voulait remplacer "*la vieille maison prest de tomber en ruyne*" qu'il avait achetée de son beau-père trois ans plus tôt. Et il savait déjà, en ces mois qui suivirent la mort cruelle de sa femme, que seul, il ne pouvait espérer élever ses trois jeunes filles, cultiver sa terre, prendre soin de ses beaux-parents et de ses trois belles-sœurs mineures comme il avait pris l'engagement de le faire, en janvier 1700.

Il lui fallait trouver une nouvelle compagne, bonne et dévouée, qui accepterait de relever un tel défi. Il avait, en ces mois de douleur, remarqué chez son voisin, Ange Dodier, une jeune fille de 20 ans à peine et qui venait à l'occasion "se promener" chez son oncle.

Louise Gagné était la fille aînée d'Ignace Gagné et de Barbe Dodier. Son grand-père Jacques Dodier avait eu en concession, en 1664, la terre voisine, à l'ouest de celle de Laurent Magneron. À son mariage, le 5 novembre 1680, Barbe Dodier demeurait là; et elle avait quitté "Ste-Anne du Petit-Cap" pour suivre Ignace Gagné sur la terre qu'il cultivait à Petite-Rivière, depuis trois ans.

Famille d'Ignace Gasnier-Gagné :

En effet, Ignace Gagné avait été, à l'automne 1677³⁰, le deuxième cultivateur à s'installer à Petite-Rivière après Claude Bouchard³¹, son beau-frère. Celui-ci avait obtenu sa concession au printemps 1675³¹.

Ignace est le fils de Louis Gasnier et Marie Michel, mariés en France en 1638. Il est né le 12 mars et baptisé le 15 avril 1656, à Québec; sa sépulture est inscrite le 20 juillet 1702 à l'Hôtel-Dieu de Québec.

Son premier mariage avec Barbe Dodier fut célébré à Ste-Anne du Petit-Cap, le 5 novembre 1680. Hélas! Barbe devait mourir le 20 janvier 1689 et être inhumée le 7 février suivant à la Petite-Rivière St-François, en présence de quelques dizaines de colons de la petite colonie naissante de la « Coste Saint François Xavier ».

Au moment de son décès, Barbe Dodier laissait trois orphelins :

1. Louise (n. 20, b. 24.09.1683 dans le registre de Petite-Rivière)
(n. 8, b. 26.09.1683 dans le registre de Ste-Anne du Nord)
(1^{er} m. 23.08.1703, Gabriel-Robert Dufour, St-Joachim)
(2^e m. 30.10.1726, Guillaume Boisli-Boily, Baie-St-Paul)
(s. 24.09.1747, Baie-St-Paul)
2. Geneviève (n. 27, b. 28.05.1686, Petite-Rivière) (s. 09.04.1731)
(1^{er} m. 13.4.1706, Louis Gontier, Petite-Rivière)
(2^e m. 22.11.1729, Philippe Savard)
3. Jacques (n. 07, b. 08.10.1688, Petite-Rivière)
(m. 24.02.1716, Hélène Perron, Baie-St-Paul)

L'aînée d'Ignace et de Barbe fut prénommée Louise (Gagné-Gasnier). Née le 20 septembre 1683, à Petite-Rivière, elle ne fut baptisée que le 24. Fait à noter : c'est le premier baptême, inscrit dans les registres de Charlevoix, à avoir été fait "en la coste St-François-Xavier" (actuelle Petite-Rivière-Saint-François). De plus, le baptême de Louise Gasnier est aussi inscrit dans le registre de la paroisse Ste-Anne. Et là, le missionnaire, Louis Ango, donne le 18 comme date de la naissance et le 26 comme date du baptême.

Une fille, Geneviève.

Un garçon, Jacques, s'ajouteront à la famille d'Ignace Gagné.

Quelques mois après la naissance de son troisième enfant, Barbe Dodier meurt, sûrement des suites l'accouchement. Elle est ensevelie "dans la place destinée pour bastir l'église". Louise a 5 ans à la mort de sa mère.

Ignace Gagné ne peut rester seul avec trois petits enfants en bas âge : il se remariera avec la fille de l'ancêtre Pierre Tremblay, Louise, dont les trois frères (Michel, Louis et Pierre II, futur Seigneur des Éboulements) étaient déjà établis sur les concessions voisines de celle d'Ignace Gagné, à la Petite-Rivière. L'union fut célébrée à l'Ange-Gardien, le 6 novembre 1689, à peine dix mois après le décès de Barbe Dodier, la 1^{re} épouse d'Ignace. (Notons au passage qu'après le décès de ce dernier en 1702, Louise Tremblay restera veuve pendant plus de 14 ans! Elle se remariera le 3 mai 1716 à la Petite-Rivière, avec Antoine Buteau).

Sept enfants naîtront du second mariage d'Ignace Gagné :

³⁰ Greffe Romain Becquet, le 28 octobre 1677

³¹ Greffe Romain Becquet, le 28 mai 1675.

1. Ignace (n. 27, b. 28.10.1690, Petite-Rivière)
(m. vers 1715, Angélique Dufour, fille de Robert et Anne Magneron,
St-Joachim) (s. 14.04.1759, Baie-St-Paul)
2. Pierre (n. 15.09.1692, Petite-Rivière)
(1^{er} m. vers 1718, M.-Josephthe Dufour, fille de Robert et Anne, St-Joachim)
(2^e m. Angélique Dubeau, St-François, Île-d'Orléans)
3. Louis-Frs (n. 15.06.1694) (s. 17.01.1697, Petite-Rivière)
4. Françoise (n. 22.1.1696, Petite-Rivière)
(1^{er} m. vers 1714, Claude Gauthier, Baie-St-Paul)
(2^e m. 09.02.1733, Jean Otisse dit Jassemin)
5. François-Xavier (n. 24.02.1698, Petite-Rivière)
(m. vers 1719, Geneviève Fillion, St-Joachim)
6. Barbe (n. 16.11.1699, Petite-Rivière)
(m. vers 1715, Augustin Boivin, Baie-St-Paul)
(s. 26.03.1723, Baie-St-Paul)
7. Raphaël (n. 13.12.1701, Petite-Rivière)
(m. 04.07.1729, M.-Josephthe Alaire, St-François, Île-d'Orléans)
(s. 26.04.1767)

Au moment où Robert Dufour la rencontre pour lui proposer le mariage, Louise Gagné vient de perdre son père, Ignace, décédé à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 20 juillet 1702. Mais Louise n'a pas peur du travail, des responsabilités, habituée qu'elle est de prendre soin de ses demi-frères et sœurs, elle, l'aînée de la famille. Elle acceptera la demande de Robert Dufour et, au cours de l'été 1703³², les futurs époux se présentèrent "en la maison du dit Louis Gagnés".

Robert est accompagné des parents de sa première femme Anne Magneron; Louise est "assistée de Louis Gagnés son oncle... Marie Gagnon sa femme Pierre Gagnés son cousin et Dominique Gagnés aussi son cousin et Ignace Poulain ...". Robert Dufour accorde à sa "ditte future espouse la somme de quatre cent livres de douaire prefix...". Mais Robert protège ses trois enfants du premier mariage : "... seront Angélique Marie Josephthe et Agnès Dufour ... nouryes entretenues et eslevées en la Religion Catholique aspostolique et Rommaine ... jusqua ce que chacun deux ayant atteint laage de dix huit ans".

Voici le texte intégral :

**"Contrat de mariage de Robert Dufour et Louise Gagnier,
26 aoust 1703 (la date du 23 apparaît cependant en marge).**

Par devant Estienne Jacob Notaire en la Seigneurie de beaupré et temoings apres nommés furent presents Robert du four demeurant audit beaupré veuf de deffuncte anne magneron pour luy et en son nom d'une part et louise gaigner fille de deffuncts Ignace Gaigner et barbe dodier vivants habitans de la paroisse st francois xavier assistée de louis gaigner son oncle pour elle et en son nom daultre part lesquelles partyes en la presence et du consentement de leur parents et amys cy assembles de part et daultre scavoit de la part dudit Robert Dufour laurent magneron son beau pere a cause de la ditte deffuncte sa femme marie guillaume femme en second mariage dudit laurent magneron et belle mere dudit Dufour de la part de la ditte louise gaigner ledit louis gaigner son oncle comme est dit marie gaignon sa femme pierre gaigner son cousin et dominique(?) gaigner aussy son cousin ignace poulain ont fait le traité de mariage accords et conventions suivantes scavoit que lesdits Robert du four et louise gaigner ont promis et promettent reciproquement se prendre lun et laultre par nom et loy de mariage en face de nostre mère ste esglise sous la licence dicelle aux biens et droits de presents appartenants audits futurs espoux quils ont promis et promettent de mettre et apporter ensemble dans le jour et feste de leur espousailles pour

³² Greffe Etienne Jacob, le 26 août 1703

estre comme en estet les dits futurs espoux seront uns et communs en tous biens meubles conquests immeubles du dit jour de leur espousailles sans estre tennus aux debtes de lun et laultre faictes et crees avant ledit jour de leur espousailles si aucunes se trouvent seront prises et payees sur le bien de celuy qui en sera debiteur ... luy sera fait inventaire desdits biens desdits futurs espoux avant (le jour) de leur dittes espousailles presence de lun et laultre mesme de ceux deslaissés audit futur espoux apres le deceds de laditte deffuncte sa femme avec partye capable pour dissoudre la communauté qui a esté entre luy et elle qui ... ces enfants ... a cesdits enfants et au subrogé tuteur ... ledit futur espoux a doué et doue ladite future espouse de la somme de quatre cent livres de douaire préfix pour une fois payée a lavoir et prendre sistot que douaire aura lieu sur tous et chacuns les biens meubles et immeubles présents et advenir dudit futur espoux dont elle aura deslivrance au jour de son deceds sans quelle fut tenue de le demander en jouissance tous et chacuns les habits linges et aultres hardes a lusage dicelle future auspice aussy sans diminution dudit douaire au survivant desdits futurs espoux et aura et prendra pour préciput jusqua la somme de deux cent livres sera loisible a la ditte future de prendre et accepter la ditte future communauté ou de renoncera icelle, ce faisant reprendre tout ce quelle aura apporté audit futur mariage et tout ce que durant Yceluy luy sera advenü et escheü par succession donation legs et autrement avec ces douaires et préciputs ... dessus le tout franchement quitement sans aucunes charges debtes ni hypotheques de ladite future communauté encore quelle y eust parllée (?) sudiste obligee ou condampnée dont elle sera payée, et acquittee sur les biens dudit futur espoux ou par ses heritiers par laquelle reprise et indemnitée elle aura son hypothequesde ce jourdhuy sur tous les dits biens dudit futur espoux seront angelique marie Joseph et agnes Dufour tous enfants dudit futur espoux et de ladite anne magneron nouryes entretenues et eslevees en la Religion Catholique apostolique et Rommaine aux despennds de ladite future communauté, et sans diminution du fond de leur bien jusqua ce que chacun deux ayait atteint laage de dix huict si tant ladite communauté dure moyennant quoy elles ne pourront avoir revennu du fond de leur bien gages ny salaires de leur ... entreront en ladite future communauté car ainsy & nobnostant & promettant & obligant & renoncant & fait et passé en ladite paroisse st Joachim en la maison dudit louis gaigner le vingt sixsiesme jour daoust mil sept cent trois en presence du sieur moroist de guissanay et de louis fiset demeurant audit beaupre ... pris pour tesmoins qui ont signes et ont lesdits futurs espoux et aultres susnommes desclares ne scavoit escrire ny signer de ce enquis

(signat.) Louis fiset (témoin)

C D E Guissanes (témoin) Jacob (notaire)"

Où le mariage fut-il célébré?

Normalement, il aurait dû être célébré "en la coste St-François-Xavier" "en la paroisse de la Petite-Rivière" comme l'écrivait le missionnaire en cet été 1703. Mais non!

L'acte de mariage n'apparaît pas dans le registre de Baie-St-Paul, le seul registre dans lequel sont rédigés tous les actes de baptême, de mariage et de sépulture de toutes les paroisses, "missions", de cette région, aujourd'hui Charlevoix; à l'époque, c'était la partie la plus à l'est de la Seigneurie de Beaupré, dont les seigneurs étaient les Messieurs du Séminaire de Québec.

L'acte de mariage n'est pas inscrit non plus dans le registre de Ste-Anne. Où est-il? En toute probabilité, c'est dans celui de St-Joachim qu'il a été recueilli. Mais pour notre déception, le registre de la paroisse de St-Joachim présente un "trou" béant entre les années 1698 à 1728.

Trente ans! Et c'est pendant ce long silence des registres de la paroisse où Robert Dufour a vécu sa courte vie, que sa première femme est morte, que huit de ses enfants sont nés et ont été baptisés, que lui-même est mort tragiquement.

Situation matérielle de l'ancêtre en 1703.

Au moment de son mariage avec Louise Gasnier, Robert Dufour n'est pas riche. Depuis trois ans, il a payé beaucoup de choses, entre autres le 700 livres de dettes passives que lui avait "données" Laurent Magneron dans la vente du 15 janvier 1700, et dont nous avons parlé plus haut.

Puis, il a lui-même fait des dettes. Un billet signé par le notaire Chambalon, en février 1704, fait état de 340 livres 12 sols 9 deniers *"pour solde de compte des marchandises à luy fournisseurs et livrées"* par le Sieur Etienne Mirambeau, marchand de Québec ³³.

L'inventaire des biens d'Anne Magneron et de Robert Dufour est dressé en présence du notaire Etienne Jacob, par Guillaume Maroist, huissier, assisté de Julien Poullain ³⁴. Cet inventaire d'avril 1704 donne une idée assez juste de la situation de Robert Dufour à ce moment : Sa maison est bien garnie : les objets, "ustenciles, linges", literie, outils sont estimés à environ 300 livres. Les grains, nourriture, bestiaux, à environ 700 livres.

Il a des "dettes actives" : 347 livres aux héritiers de M. Picard, 270 livres aux héritiers Duroy, 28 livres aux héritiers Gagnon, 45 livres à la veuve Jean David, 175 livres pour frais funéraires de Laurent Magneron ... Évidemment le notaire inscrit comme "dettes" le "salaire" que Robert devrait payer à ses belles-sœurs et qui se chiffre à 270 livres, et le douaire dû à Marie Guillaume, sa belle-mère, 300 livres. Au total, environ 1200 livres de dettes.

C'est beaucoup! Il possède sa terre de 3 arpents de large "sur laquelle il y a environ 35 arpents de terre en vailleu". Robert est en train de construire "une maison de piesses sur piesses de 21 pieds de long sur 20 pieds de large. Il n'y a que le plancher de haut fait". C'est une maison neuve en construction, pour remplacer la "vieille maison prest de tomber en ruyne» qu'il avait achetée de son beau-père le 15 janvier 1700 et qu'il habitait depuis; c'est là qu'était décédée sa première femme.

De plus, il possède une grange de 30 pieds par 22 pieds "beaucout endommagée". Aussi une "estable" de 30 X 20, "laquelle est presque ruynée". Ce sont les premiers et vieux bâtiments que Laurent Magneron avait bâtis au début du défrichement de sa terre, 40 ans plus tôt. Ces bâtiments étaient à remplacer et à agrandir. Et Robert Dufour le fera dans les années à venir.

Donc, dans l'ensemble, la situation de Robert Dufour est modeste, sans être précaire; par contre, ses affaires sont bien "en ordre", et le notaire peut dresser facilement la liste de ses "titres et papiers". Ainsi sont indiquées les quittances pour les droits seigneuriaux de la terre pour les années 1700 et 1703; aussi des quittances pour paiements des dettes contractées par Laurent Magneron à l'endroit de Louis Bolduc, de René Bolduc, de Louis Poullain et de "Louis Filiatro", dettes que Robert Dufour a payées dans les mois précédents. En tout, une liasse de seize "papiers" importants inventoriés par le notaire, "cottés» de la lettre A à S inclusivement. (les lettres C et I n'ont pas servi à coter).

La clôture de l'inventaire survient 3 mois plus tard, en juillet 1704 ³⁵ : Robert Dufour, "tuteur des enfants mineurs ... " et Ange Dodier "subrogé tuteur des dits mineurs", se présentent chez le bailli de la côte de Beaupré "demandant que le dit inventaire soit clost en

³³ Greffe Louis Chambalon, le 26 février 1704.

³⁴ Greffe Etienne Jacob, le 21 avril 1704.

³⁵ Archives du Séminaire de Québec, Audience du Bailly de Beaupré, le 15 juillet 1704

justice pour découdre la communeauté des dits d'aveq les dits enfants ... (affirmant) n'avoir rien obmis ... à la réserve d'un vieux sac valant environ quatre francs et qu'il doit la valeur de vingt planches à Ignase Poulin ..." Édifiant souci d'honnêteté!

Texte intégral de l'acte notarié :

"21 avril 1704 : Inventaire des biens de Anne Migneron et Robert Dufour

L'an M sept cent quatre le vingt un davrille apres mydy a la requeste de Robert Dufour habitant de beaupré veuf de deffuncte anne migneron et tuteur des enfants mineurs de luy et de ladite deffuncte et en la presence de ange dodier subrogé tuteur audit mineurs par acte de tutelle rendu ce jourdhuy et recu par maroist greffier audit lieu a la conservation (?) des droits(?) de qui il appartiendra a esté par le nottaire soussigné audit beaupré fait bon et loyal Inventaire et description des biens meubles ustencilles de menage grains bestiaux titres papiers et aultres choses restées apres le deceds de ladite deffuncte ... et estant en la maison ou ledit Robert Dufour en laquelle la ditte deffuncte ... est deceddée il y a environ quinze mois lesdits biens montrés et ensseignés (?) par ledit Robert Dufour et louise gaigner sa seconde femme apres serment par eux separement fait de tous lesdits biens montrer et desclarer sans en destourner aucuns sou les peines de droit que nous avons leur desclarer lesquels biens ont esté estimés et prisés par ledit marois huissier audit beaupré juré priseur vendeur de meubles audit lieu qui les a estimés ... de Julien poullain en leur ames et conscience eü esgard au cours du temps aux sommes et deniers qui en suivent scavoir

(NDLR : évaluation en livres (£), sols (sl) et deniers (dn), anciennes monnaies françaises)

<i>Premièrement une cremailliere prisée et estimée</i>	3 £
<i>Item une pelle a feu prisée</i>	2 £, 10 sl
<i>Item une chaudiere de cuivre Rouge</i>	20 £
<i>Item une aultre vieille chaudiere meschante(?) estimée</i>	1 £
<i>Item une petite chaudiere a boire(?) prisée</i>	10 sol
<i>Item une marmitte estimée</i>	6 £
<i>Item une poelle a frire et une cuiliere a pot</i>	2 £, 10 sl
<i>Item un gril prisé</i>	1 £, 10 sl
<i>Item deux sceaux ferrés prisés</i>	5 £
<i>Item environ 11 L. de vieil estain prisé 1 £. la livre</i>	11 £
<i>Item un ferre a (re)passer du linge prisé</i>	1 £, 10 sl
<i>Item une lampe de fer</i>	8 sl
<i>Item 7 terrines prisées 10 sols chacunes</i>	3 £, 10 sl
<i>Item un pot de terre prisé a</i>	6 sl
<i>Item 2 haches prisées</i>	7 £
<i>Item 3 houes estimées a</i>	3 £
<i>Item 2 aultres vieilles haches estimées a</i>	2 £
<i>Item 2 aultres vieilles houes estimées</i>	1 £, 10 sl
<i>Item 3 chaines de treisne prisées les trois</i>	7 £, 10 sl
<i>Item une fourche de fer et deux broque a fumier</i>	6 £
<i>Item une scie de travers estimée</i>	4 £
<i>Item une vieille serpe prisée</i>	2 £
<i>Item trois tarrieres(?) prisées a</i>	3 £
<i>Item 7 vieilles faucilles (?) prisées et estimées a deux livres</i>	2 £
<i>(total) (au bas de la page 1)</i>	82 £, 4 (? sl)
<i>Item un miroir(?) prisé a</i>	1 £, 10 sl
<i>Item une barratte et deux tinettes prisées</i>	3 £
<i>Item un broq de fer prisé</i>	1 £
<i>Item un vieux baril Prisé</i>	15 sl
<i>Item un bacquet et un demy minot prisé</i>	2 £, 10 sl
<i>Item environ 100 (livres) de lard prisé 4 £ la livre</i>	20 £

Histoire de Gabriel-Robert Dufour

<i>Item un baril estimé</i>	3 £
<i>Item une vieille lanterne prisée</i>	1 £
<i>Item 3 cruches de siro(?) ...</i>	3 £
<i>Item un grand baril(?) estimé dix livres</i>	10 £
<i>Item deux lanternes de gros verre estimé</i>	1 £
<i>Item une charue garnye de ces ferrements prisée</i>	8 £
<i>Item un Rouet prisé</i>	3 £
<i>Item une treisne prisée</i>	2 £
<i>Item une vieille charette prisée avec ces roues</i>	8 £
<i>(total fait ici)</i>	56 £, 15 sl
<i>Item une Robe de chambre a lusage de laditte deffuncte prisée</i>	10 £
<i>Item un manteau destamine prisé a</i>	5 £
<i>Item un aultre manteau a femme(?)</i>	3 £
<i>Item un manteau de futaine</i>	3 £, 10 sl
<i>Item une juppe de soirie Rayé blanche</i>	4 £
<i>Item un tablier destamine prisé</i>	3 £
<i>Item un aultre tablier destofe rayé prisé</i>	3 £, 10 sl
<i>Item un tablier de serge daumalle prisé</i>	9 £
<i>Item un carré de tafetas estimé</i>	1 £, 10 sl
<i>Item un coffre prisé</i>	4 £
<i>Item une huche</i>	1 £, 10 sl
<i>Item une couverte de laine blanche</i>	10 £
<i>Item un lit de plusme le traverssain</i>	24 £
<i>Item une aultre couverte prisée</i>	6 £
<i>Item aultre couverte prisée</i>	12 £
<i>Item un aultre petit lit de plusme prisé et traverssain</i>	5 £
<i>Item un drap de grosse toile prisé</i>	4 £
<i>Item deux aultres linceurs (?linceuls) prisés</i>	4 £
<i>Item deux aultres morceaux de toile ... desous le lit</i>	4 £
<i>Item 2 aultres linceurs (?linceuls) prisés</i>	3 £
<i>Item 3 vieilles nappes prisées</i>	15 sl, 30 dn
<i>Item 2 aultres coffres estimés</i>	14 £
<i>Item 2 manteaux bien abattu fauve(?) prisés a</i>	2 £
<i>Item 2 vieilles faux garnyes a</i>	7 £, 10 sl
<i>Item 2 vieilles paires de raquettes prisées</i>	3 £
<i>(total de bas de page)</i>	132 £ (livres)
<i>Item un devidoy prisé</i>	10 sl
<i>Item une massue(?) de peau</i>	3 £
<i>Item deux sacs prisés</i>	1 £
<i>Item 62 minots de bled maigre(?) prisé a 1 £</i>	15 sl le minot
<i>qui est la somme</i>	106 £, 10 sl
<i>Item 27 minot de bled ... a 2 £ le minot</i>	54 £
<i>Item 24 minot de farine au mesme prix</i>	48 £
<i>Item quatre minots de poids (?pois)</i>	8 £
<i>Item 5 minots davoine prisé</i>	5 £
<i>Item un vend (?) et un demy minot</i>	2 £, 10 sl
<i>Les ani ... (animaux) et les bestiaux :</i>	
<i>Premierement un cheval et une cavalle qui ont esté estimés quarante livres</i>	
<i>attendu quilz sont vieux et misereux un avec un poulain</i>	40 £
<i>Itm deux boeufs agés lun de six ans et laultre de sept ans prisés</i>	120 £
<i>Item un aultre jeusne boeuf aagé de trois ans</i>	30 £
<i>Item 2 taurreaux aagés de deux ans prisés</i>	40 £
<i>Item une mere vache prisée</i>	30 £

Histoire de Gabriel-Robert Dufour

<i>Item trois aultres moyennes et leur veaux prisés a</i>	<i>25 £</i>
<i> qui est la somme de soixante et quinze livres</i>	<i>75 £</i>
<i>Item une jeusne taurre</i>	<i>18 £</i>
<i>Item trois veaux de lannée prisés</i>	<i>30 £</i>
<i>Item une ... (vache?) pour estre mallade</i>	<i>15 £</i>
<i>Item 7 porcs nourritureaux prisés 5 l, 10 sl chacuns qui est</i>	<i>37 £, 10 sl</i>
<i>Item un petit porcet de lannée</i>	<i>3 £</i>
<i>Item 4 oyes prisées</i>	<i>4 £</i>
<i>Item 10 pouilles prisées</i>	<i>5 £</i>
<i>Item deux fesses de porcet fumées prisées a</i>	<i>1 £, 6 sl</i>
<i>Item quatre pochés prisées</i>	<i>2 £</i>
<i>Item une ... de collier de cheval</i>	<i>12 £</i>
<i>Item 20 ...</i>	<i>24 £</i>
<i>Item un baril de lard estimé</i>	<i>35 £</i>
<i>Item deux aultres vieilles couvertes prisées</i>	<i>4 £</i>
<i>Item une vieille ferree(?) prisé</i>	<i>1 £, 10 sl</i>
<i> (un total est fait ici)</i>	<i>918 £, 16 sl</i>

Suivent les debtes actives de la communauté :

<i>Premierement au heritiers de monsieur picard par obligation</i>	<i>347 £, 13 sl</i>
<i> (ce dernier montant est répété au bas de la page)</i>	<i>347 £, 13 sl</i>
<i>Item au h. david (heritiers david) par compte arresté</i>	<i>270 £</i>
<i>Item au h ... (héritiers) gaignon</i>	<i>28 £</i>
<i>Item a la veufve de Jean david</i>	<i>45 £</i>
<i>Item pour ... et ventes de deux ... livres ...</i>	<i>175 £</i>
<i>Item a Mr Soumande pour frais funeraires</i>	
<i> dudit deffunct laurent maigneron</i>	<i>65 £</i>
<i>Item a francois pare</i>	<i>5 £</i>
<i>Item a Jean poullain pour cercueil</i>	<i>2 £, 10 sl</i>
<i>Item a fillion ... (forgeron)</i>	<i>3 £</i>
<i>Item a pierre carron</i>	<i>3 £, 17 sl</i>
<i>Item a agnes migneron</i>	<i>70 £</i>
<i>Item a marie migneron</i>	<i>100 £</i>
<i>Item a louise migneron</i>	<i>100 £</i>
<i>Item dub aux heritiers dudit migneron pour le douaire prefix de marie guillaume</i>	
<i>sa seconde femme la somme de trois cent livres</i>	<i>300 £</i>
<i>Item audit ... Soumande la somme</i>	<i>100 £</i>
<i>Item a la veufve maigneron</i>	<i>13 £, 6 sl</i>
<i> (total en milieu de page)</i>	<i>1250 £, 3 sl</i>

Item a Ignace poullain douze minots de bled

Item a la veufve david neuf minots de bled

Suivent les debtes passives de la ditte communauté :

<i>Item par la veufve pierre allard</i>	<i>150 £</i>
---	--------------

Suivent les titres et papiers :

Premierement un contract de vente faict par ledit deffunct laurent maigneron et marie guillaume sa femme passé par le sieur chambalon nottaire a quebec le quinsiesme Jour de Janvier 1700 au bas duquel est la Ratification de la ditte marie guillaume le 29 dudit mois cotté A

(ici le notaire Jacob a mal lu le document puisqu'au bas de ce contrat se trouve la ratification d'Anne Maigneron et non celle de Marie Guillaume).

Histoire de Gabriel-Robert Dufour

Item une liasse de papiers concernant un contract daquest faict par ledit Robert Dufour de Jean et pierre migneron et aultres piesses du retraict de laditte terre le tout cotte B

Item un contract de concession de laditte terre aqise par ledit Robert Dufour desdits migneron et sa femme faict par deffunct claude aubert nottaire vivant a beaupré le quatriesme mars 1666 cotte D

Item un contract de vente faict dune portion de terre par pierre Magneron a Noël Simard et aultres piesses du retraict faict de la ditte portion de terre par ledit Dufour le premier Jour de septembre 1698 le tout en une liasse cotte E

Item le contract de mariage dudit Robert Dufour et laditte deffuncte passé par le nottaire soussigné Premier Jour de may 1694 cotte F

Item une quittance de la somme de quatre cent livres dudit deffunct Laurent Magneron et Marie Guillaume sa femme signé ... Laurent Recollet passive et intérêts par et nom Louis Bolduc le saisiesme octobre 1701 cotte G

Item une quittance signée René Bolduc le ... de may 1701 de la somme de quatre cent livres cotte H

Item un escrit signé de Mr Soumende portant desclARATION de deffunct Laurent Magneron de ce quil quitte ledit Robert Dufour generalmente de toutes choses (?) a la reserve de 16, et desclARATION dudit Dufour de ce quil laisse a laditte Marie Guillaume de disposer de ces hardes ... Aniesse et Louise et Marie Magneron faict le douse decembre de 1703 (?) cotte J

Item une quittance de ... de la somme de 15 £, 12 sols du 30 oct. 1700 cotte L

Item aultre quittance de Jean Magneron de ces droits successifs dudit Laurent Magneron et Pierre St Denis son ayeul passé par ledit nottaire le 28 Jour de mars 1699 cotte M

Item un proced verbal des partages de la terre dudit Dufour signé Jean Guyon le 28 de febvrier (?) 1672 cotte N

(Ici le document est mal lu : il s'agit plutôt d'un autre partage.

En 1672, Robert Dufour n'était pas encore arrivé en Nouvelle-France!)

Item aultre quittance signée Alexis Gravel et Jacques Chevau (?) de la somme de 400 £ payée par ledit Dufour audit Laurent Magneron et Marie Guillaume sa femme du treisiesme (?) may 1702 cotte O

Item aultre quittance signée de Jean Poullain de la somme de cent douse livres dix sols reçue dudit Dufour par et a la ... deffunct Laurent Migneron et sa cotte P

Item un reçu de la somme de vingt quatre livres et quatre minots de bled payée à René Bolduc pour Pierre Migneron le 16 may 1701 cotte Q

Item une quittance de soisante(?) et deux livres dix sols reçu dudit Dufour par Louis Filiatro pour ledit deffunct Laurent Magneron le 3 juin 1703 cotte R

Item une quittance seigneurialle de laditte signée Roger pour lannée de m... 1703 cotte S

S'en suite les heritages :

premièrement une terre et habitation scise et scituée audit beaupré contenant trois arpents de terre de largeur tenant d'un costé a ange dodier et d'aultre costé a anthoine butaut sur laquelle il y a environ 35 arpents de terre en valeur.

Item sur laditte terre est construit une maison de piesses sur piesses de vingt un pied de long sur 20 pieds de largeur, Il ny a que le plancher de haut faict (maison neuve, en construction)

Item une autre vieille maison prest de tomber en Ruynes

Item une grange de trente pieds de longueur sur vingt deux de large laquelle est beaucoup endommagée

Item une estable de trente pieds de long et de largeur vingt pieds laquelle est presque ruynée

tous lesquels meubles cy dessus Inventorriés ont esté laissés en la garde et possession dudit Robert Dufour lequel sen est vollontairement chargé pour les représenter a qui il apartiendrs et a qui par justice en sera ordonné faict les jour et an sudits et ont lesdits Robert Dufour et ange dodier Julien Poullain desclarés ne scavoit signer de ce enquis et ledit Guillaume Maroist desclarer ne scavoit signer de ce enquis

(Signé) *Maroist*

Jacob N (notaire)"

Une belle-mère "dérangeante"!

Nous avons noté précédemment comment, le 15 janvier 1700, avaient été rédigées les "conventions" entre Robert Dufour et ses beaux-parents. Comme Laurent Magneron était décédé pendant l'hiver 1703-1704, Marie Guillaume, sa «veuve», se chargea de rappeler à son gendre, ses «obligations» envers elle ³⁶.

Ainsi au cours de juillet 1704, elle l'amènera devant le bailli de Beaupré : Marie Guillaume demande que Robert Dufour "*soit condamné à luy payer vingt livres sur la somme de trente livres qui estait deube au dit deffunt son mary*". Robert Dufour avait "*demende despasse...*" Pourtant, Marie Guillaume gagna son point et le juge condamna l'ancêtre Dufour à "*payer à la ditte demanderesse la ditte somme de vingt livres et à luy livrer le dit nombre de dix minots de led..*" L'on peut imaginer aisément qu'au cours de ces années, une certaine tension ait pu régner!

Entre Robert Dufour et Marie Guillaume, la belle-mère, et toujours relativement à l'exécution de la "convention" signée en janvier 1700, il dut y avoir souvent des prises de bec, bien des conflits, peut-être des chicanes assez vives ... Beaucoup de malentendus et d'incompréhension! Ainsi en mars 1711, devant Jacques Raudot et le Conseil Souverain, "*... la veuve Migneron ... fait venir ... Robert Dufour pour les régler sur des difficultés qu'ils ont ensemble au sujet de la donation qui a été faite audit Dufour par elle et Laurent Migneron*" ³⁷.

Quelles étaient ces difficultés ou "différends"?

Des choses qui nous semblent banales mais cependant importantes pour les opposants : "*la jouissance d'un jardin qu'ils doivent avoir en commun ... quelques nouvelles terres dont ils doivent jouir de mesme ... le bois de corde ... pour chauffage ...*". On demande au juge de "*bien examiner lad. donaison et de les régler sur toutes ces difficultés, afin qu'ils puissent avoir la paix entre eux ...*".

Le juge indique qu'il a "*consulté quelques habitants qui estaient présents sur les moyens qu'il y avait de les accommoder*", puis rend son ordonnance : Robert Dufour "*jouïra en entier du jardin ... et des terres nouvellement défrichées ...*"; en dédommagement à sa belle-mère : 20 livres et 2 minots et demi de blé par année. Pour le bois de chauffage, rien à faire! Robert doit fournir 15 cordes de bois "*rendues à la maison où elle est présentement ... (ou) dans la maison où elle ira demeurer*". Et si Marie Guillaume s'en va "*sur la Coste du Sud*" ou ailleurs, il lui payera 15 livres pour le bois, et lui fournira 10 livres de beurre pour l'usufruit "*de la moitié d'une vache*". Enfin, le juge ordonne que, si Marie Guillaume sort de la maison "*où elle est demeurante ... (elle) fera un inventaire en présence du sieur Calvaint*", curé de St-Joachim. L'on sent très bien que le "torchon" brûle entre Robert et sa belle-mère. Celle-ci est-elle partie vivre sur la Coste du Sud, comme elle le laisse entendre? Est-elle décédée peu de temps après ces événements? La paix était-elle revenue? Peut-être! Aucun document ne permet de le savoir!

L'ancêtre Dufour, un homme respecté!

Sauf "les petits problèmes" qu'il eut à vivre avec sa belle-mère, Robert Dufour semble avoir été un homme bien vu, apprécié dans son milieu. Il fut bien condamné en juin 1715 à payer deux moutons que ses chiens avaient dévorés chez son voisin François Lacroix (Audience du Bailli de Beaupré, 25 juin 1715), comme il avait été condamné en août 1699 à payer 6 livres et huit sols au cordonnier Pierre Maillé.

³⁶ Archives du Séminaire de Québec, Audience du Bailli de Beaupré, le 15 juillet 1704.

³⁷ Ordonnances des Intendants, le 31 mars 1711.

Mais on appréciait sûrement sa droiture, son bon jugement puisqu'il fut désigné tuteur des enfants mineurs d'Ignace Gagné, son beau-père.

C'est Ange Dodier, le beau-frère d'Ignace qui avait été élu tuteur. Robert Dufour logea alors des plaintes à l'effet qu'il était "*nécessaire de faire le partage des biens ... entre les enfants du premier lit ... avec ceux du second lit auxquels il faut aussi élire un tuteur ...*". Le juge tranche donc : "*... la moitié ... aux enfants du premier lit ... l'autre moitié ... à la veuve ... et à ses enfants*". Ceci se passait en fin d'année 1705³⁸.

À la suite de ses "plaintes", Robert Dufour fut élu tuteur des enfants issus du premier mariage d'Ignace Gagné. Et ce n'est qu'en 1707, que l'ordonnance de l'intendant surviendra dans laquelle, Robert Dufour, comme tuteur des enfants mineurs du premier lit, renoncera à la succession d'Ignace Gagné, à la réserve du "*douaire à eux accordé*". À la suite de quoi, le juge ordonnera que "*l'habitation ... sera partagée en deux dont moitié demeurera aux dits mineurs pour leur douaire et l'autre moitié appartiendra aux enfants du second lit ...*"³⁹.

Ce partage concernait la propriété qu'Ignace Gagné avait reçue en concession de Mgr de Laval, à la Petite-Rivière, le 20 octobre 1677 (³¹). Mais, comme tuteur des enfants mineurs d'Ignace Gagné, Robert Dufour n'était pas au bout de ses peines. Ceux-ci, par leur mère Barbe Dodier, avaient des droits sur "*une huitième portion d'une habitation sise à St-Joachim*" et sur laquelle demeurait Ange Dodier, le frère de Barbe, l'oncle de Louise Gagné, femme de Robert Dufour. Celui-ci fit venir Ange Dodier devant le juge Raudot "*pour estre condamné à luy rendre et restituer*" cette portion.

Le juge ordonne que "*le dit ange Dodier demeurera propriétaire incommutable de la dite portion d'habitation ... en payant la somme de 160 livres ...*" aux dits mineurs. Ceci se passait pendant l'été 1708⁴⁰. Robert Dufour refusa ce jugement, ne voulant pas "recevoir" les 160 livres en question : "*... par la crainte qu'il a que les mineurs ne luy fassent un jour un procès au sujet de lad. ordonnance*". Une autre ordonnance⁴¹ du deux novembre de la même année condamne "*le dit Dufour à recevoir la dite somme de 160 livres laquelle en exécution de nostre présente ordonnance luy a este payée comptant en nostre présence ... laquelle somme le dit Dufour rendra compte à ses mineurs*".

À travers ces événements, Robert Dufour nous apparaît comme un homme droit, honnête, exigeant aussi, soucieux de conserver le patrimoine; il ne craignait pas de confronter les juges mêmes, pour faire prévaloir ses justes droits.

Il fut aussi tuteur des enfants mineurs de Germain Gagnon et de Jeanne David. Comme tel, il eut à intervenir, en avril 1709, dans un accord entre les enfants mineurs de Jean Quimet et Renée Gagnon d'une part, et les enfants mineurs de Germain Gagnon et Jeanne David d'autre part, relativement au partage d'une habitation située à Ste-Famille, Ile d'Orléans⁴².

Un mois plus tard, le 25 mai, Robert Dufour, toujours en tant que tuteur "*des enfants mineurs de Germain Gagnon*", cède "*à titre de ferme et loyer*" une terre de 4 arpents de large, avec maison et bâtiments⁴³. Puis, il assiste au mariage de Raphaël Gagnon et de Marie-Louise Cloutier⁴⁴.

³⁸ Ordonnances des Intendants, le 28 décembre 1705

³⁹ Ordonnances des Intendants, le 23 mars 1707

⁴⁰ Ordonnances des Intendants, le 28 juillet 1708

⁴¹ Ordonnances des Intendants, le 2 novembre 1708

⁴², ⁴³ Greffe Etienne Jacob, le 9 avril 1709

⁴⁴ Idem, le 25 mai 1709

⁴⁵ Archives du Séminaire de Québec, Audience du Bailly de Beaupré, été 1713.

Quelques mois plus tard, été 1713 ⁴⁵, Raphaël Gagnon entreprendra des procédures qu'il "se trouve obligé de faire contre Robert Dufour son tuteur solide ... " .

Raphaël Gagnon, 24 ans, est marié depuis 2 ans et veut, semble-t-il, se défaire de la tutelle trop envahissante de Robert Dufour. Le même jour, comme il était présent à l'audience du procureur fiscal dans la cause opposant Clément Langlois et Pierre Chapelain, deux beaux-frères, dont les terres étaient voisines, Robert Dufour fut nommé "*daufice* (d'office) *pour estimer les dommages*" que les animaux de Chapelain avaient fait en "*passant dans l'avoine*" de Langlois ⁴⁶ .

L'ancêtre Dufour était un habitant actif. Mêlé à la vie des gens, ses voisins, il devait savoir défendre, débattre ses droits. Même illettré, il connaissait les lois du temps. Dans ses démêlés avec la justice, il ne perd pas ses causes, il n'entreprend pas de poursuites non fondées. C'est un homme avisé, clairvoyant, un "fonceur" devant les problèmes et les difficultés.

Une famille nombreuse!

Pendant cette décennie, la famille s'est agrandie considérablement. En cette année 1715, Robert Dufour et Louise Gagné ont autour d'eux une marmaille assez grouillante et accaparante. Depuis qu'ils sont mariés, ils ont eu huit enfants.

Nous ne pouvons donner avec exactitude les dates de naissance de chacun, toujours pour la même raison de l'inexistence des registres de St-Joachim, à cette époque. Par déduction des dates de mariages et de décès de ces enfants, nous arrivons à proposer ceci :

1. Louise serait née vers septembre 1704. Elle était "diminuée d'esprit". À son décès, le 9 septembre 1750, le curé de Baie-St-Paul lui donne « quarante six ans », et on la dit "innocente".
2. Selon nous, Joseph serait le deuxième, né vers 1705. Dans les actes notariés, il est toujours nommé en tête de la liste des enfants, comme l'aîné, vu le handicap mental de sa sœur! À son décès en 1774, le registre de la Malbaie indique "soixante (espace) ans", ce qui le ferait naître en 1714. Il se serait marié à l'âge de 18 ans en 1732, ce qui nous paraît improbable. Dans le registre, l'espace entre "soixante" et "ans", explique l'ignorance du curé sur l'âge exact de son illustre paroissien.
3. Le troisième enfant de cette famille serait Bonaventure, né au cours de 1706. Il avait « 76 ans » à son décès en 1783.
4. Marie-Reine serait née en quatrième place, vers le fin de l'été 1707. A son décès en avril de 1790, elle a "quatre-vingt trois ans".
5. Comme cinquième enfant, Louise Gagné aurait mis au monde un garçon, Jean, qui serait né vers 1709. Mais le grand généalogiste Cyprien Tanguay ne fait pas mention de Jean dans la famille Dufour. Par contre, il en est fait mention dans trois actes notariés dont nous parlerons plus loin. Cet enfant est mort avant 1726, année où Louise Gagné demeurait à la Baie-St-Paul; et comme il n'est pas fait mention du décès de Jean dans les registres de cette paroisse, nous déduisons qu'il est décédé à St-Joachim, entre 1720 et 1726.
6. Puis, comme sixième enfant, ce fut Barbe, née vers 1711. Elle a "79 ans" à son décès en 1799, ce qui la ferait naître en 1720 et se serait mariée à 13 ans en 1733, ce qui paraît très improbable. Il aurait fallu écrire "89 ans" à son décès. Nous y reviendrons!
7. Le septième enfant du couple Robert Dufour et Louise Gagné fut Ignace vers 1712.
8. Enfin le huitième enfant, Gabriel naîtra vers 1715.

Cette classification n'est pas exhaustive quant au nombre, aux dates et à l'ordre!

⁴⁶ Ibidem. Été 1713.

Histoire de Gabriel-Robert Dufour

Le nombre? Robert Dufour et Louise Gagné eurent-ils d'autres enfants? Nous ne le croyons pas. S'il en fut, ils moururent en naissant ou en très bas âge. Mais les noms ci-dessus sont les seuls qui apparaissent dans les actes repérés, registres et actes de notaires.

Les dates? Elles sont toutes approximatives à cause de l'inexistence des registres de St-Joachim au temps des naissances de ces enfants, c'est-à-dire entre 1698 et 1728. Donc ces dates sont attribuées à partir des actes et dates des mariages et des décès, et des détails qu'on peut y relever.

L'ordre? Établi pour situer ces personnes dans la famille, il est une conséquence des mêmes arguments : absences de registres et donc d'indications précises.

Pour l'instant, après une douzaine d'années de vie commune avec sa seconde femme, c'est-à-dire vers 1715, l'ancêtre Dufour avait dans sa maison onze enfants, issus de deux mariages :

1^{er} mariage avec Anne Magneron – Mignerion, contrat Etienne Jacob, 1^{er} mai 1694 :

1. Angélique (n. 13.05.1695, Château-Richer)
(m. vers 1715, Ignace Gasnier-Gagné, St-Joachim)
(s. 20.08.1768, Baie-St-Paul) (72 ans)
2. M.-Joseph (n. 19.09.1697, Château-Richer)
(m. vers 1718, Pierre Gasnier, St-Joachim)
(s. vers 1723, St-Joachim)
3. Agnès (n. 17.03.1701, St-Joachim)
(m. en octobre 1725, Louis Bolduc, St-Joachim)
(s. vers 1727, St-Joachim)

2^e mariage avec Louise Gasnier, contrat Etienne Jacob, 23 août 1703 :

1. Louise (n. vers 1704 ou 1713, St-Joachim)
(s. 09.09.1750 (9), Baie-St-Paul) ("quarante six ans")
2. Joseph (n. vers 1705, St-Joachim)
(1^{er} m. 29.10.1732, Marie-Anne Tremblay, Petite-Rivière)
(2^e m. 23.06.1750, Félicité Simard, Baie-St-Paul)
s. 02.09.1774, La Malbaie) ("soixante ...?... ans")
3. Bonaventure (n. vers 1706, St-Joachim)
(m. 08.11.1734, Élisabeth Tremblay, Petite-Rivière)
(d. 14, s. 25.05.1783, Petite-Rivière) ("76 ans")
4. M-Reine (n. vers 1707, St-Joachim)
(m. 06.11.1726, François-Xavier Tremblay, Petite-Rivière)
(d. 14, s. 16.04.1790, Petite-Rivière) ("83 ans")
5. Jean (n. vers 1709, St-Joachim) (s. avant 1726, St-Joachim)
6. Barbe (n. vers 1711, St-Joachim)
(m. 23.11.1733, Etienne Simard, Petite-Rivière)
(s. 21.10.1799, Baie-St-Paul) ("79 ans") (?)
7. Ignace (n. vers 1712, St-Joachim)
(m. 28.11.1736, Marie-Reine Tremblay, Petite-Rivière)
(s. 08.10.1762, Baie-St-Paul)
8. Gabriel (n. vers 1715, St-Joachim)
(1^{er} m. 21.05.1742, Geneviève Tremblay, Ile-aux-Coudres)
(2^e m. 09.06.1756, Madeleine Boissonneau-St-Onge, St-Jean,

Ile d'Orléans)
(s. entre 01.10.1781 et 07.10.1782, Ile-aux-Coudres)

Mais bientôt il y aura des départs et aussi des décès : la décennie suivante amènera son cortège de bonheur et aussi de tristesse.

[Note : Après le décès de Robert Dufour, en 1719, Louise Gagné contracte un 2^e mariage. En effet, le 30 octobre 1726, à Baie-St-Paul, elle épouse Guillaume Boily-Boisly, forgeron, fils d'Antoine et Françoise Bertrand de St-Jouin-de-Marnes. Louise aura un seul enfant de Guillaume, un fils, Jean, né le 9 juin 1728, à Baie-St-Paul. Celui-ci, de deux mariages, deviendra l'ancêtre de tous les Boily. Et ainsi, Louise Gagné devient la mère de deux lignées importantes : les Dufour, par son mariage avec Gabriel-Robert en 1703; les Boily, par son 2^e mariage avec Guillaume en 1726.]

(Plus de détails dans les pages 63 et sq. : ... *Jean Boily, fils du 2^e mar. de Lse Gagné*).

Décennie de 1715 à 1725 : deux mariages.

Angélique, l'aînée des enfants issus du mariage de Robert Dufour et d'Anne Magneron, avait eu 20 ans, en ce printemps 1715. Et c'est probablement à l'automne de cette année qu'elle se maria à St-Joachim. Le généalogiste Tanguay place ce mariage vers 1718.

Mais nous croyons que cela se fit plus tôt. En effet, deux actes notariés de l'année 1716 : d'abord un contrat collationné par le notaire Abel Michon, mentionne le "*consentement d'Angélique Dufour, femme d'Ignace Gagné de la Seigneurie de Beaupré à la vente d'un terrain que les époux possédaient*" au Sud. Noël Bacon est l'acheteur : acte rédigé par René Portneuf, curé de St-Joachim, février 1716⁴⁷.

Puis un autre contrat est fait en juillet de la même année, aussi significatif, quoique moins explicite. C'est l'acte de concession par le Séminaire de Québec, d'une terre à la Baie-St-Paul. Ignace Gagné, le preneur, est dit "*habitant demeurant à la baie St-Paul*" et il doit faire bâtir "*une maison vallable et y tenir feu et lieu*", ce qui ne pouvait se faire habituellement, s'il n'avait pas été marié⁴⁸. Il nous semble donc qu'Angélique était mariée avant 1716. Son mari, Ignace Gagné, était le demi-frère de Louise, seconde femme de Robert Dufour.

Marie-Josephte se mariait à peine quelques mois après sa sœur Angélique, probablement en 1717 ou 1718. Elle aussi venait d'avoir 20 ans, et elle acceptait la demande de Pierre Gagné, le frère d'Ignace. Ils se marièrent à St-Joachim, à une date imprécise, vu l'absence de registre pour cette époque.

Quant à Agnès, elle avait 16 ans et le mariage de ses deux sœurs ne manquait pas de la faire rêver au jour prochain de son émancipation.

Les autres enfants de Robert Dufour, issus de son second mariage, grandissaient; surtout les garçons, Joseph, Bonaventure, Ignace et Gabriel. Robert Dufour pensait à établir ses fils à leur tour sur des terres en ce territoire prometteur "*en bas du Cap Tourmente ...*".

Deux nouvelles terres.

Depuis une vingtaine d'années, une nouvelle région, à l'est de St-Joachim, s'ouvrait à la colonisation. Ces terres qu'on disait "*au dessous du Cap Tourmente*", étaient d'accès plutôt difficile. Il fallait s'y rendre en canot seulement, en longeant les rochers, en contournant les caps, Cap Rouge, Cap Brûlé, Lagribane, Cap Maillard, l'Abatis, jusqu'à "*la Coste St-François*-

⁴⁷ Greffe Abel Michon, le 26 février 1716

⁴⁸ Greffe Barthélémy Verreau, le 30 juillet 1716.

Xavier, ditte Petite-Rivière". C'est là, à la "mission St-François-Xavier", qu'était née Louise Gasnier en 1683. Son père, Ignace, y avait exploité une concession qui, hélas! ... était bien négligée depuis sa mort en 1702. Louise Tremblay, sa veuve, faisait tout en son pouvoir pour agrandir et améliorer cette concession, mais elle allait manquer de main d'œuvre.

Ses deux garçons, Ignace et Pierre, venaient de se marier et s'étaient établis sur de nouvelles concessions. Jacques, le fils de Barbe Dodier, venait aussi de se marier et voulait s'établir aux Éboulements, sur la Seigneurie nouvellement concédée à Pierre Tremblay.

Robert Dufour rêvait sûrement de s'établir en ce pays de montagnes où la chasse était abondante et la forêt, luxuriante d'érables, de pins, de bouleaux et de merisiers blancs.

À l'automne 1716, il acheta de Jacques Gagné, son beau-frère, la part que celui-ci avait reçue "*par le deceds de Barbe Dodier sa mère, ... la ditte portion de terre ... située à la Petite-Rivière, paroisse de St-François, et enclavée dans le total de l'habitation ...*" qu'Ignace Gagné avait eue en 1677, et qui était de 3 arpents ⁴⁹.

Donc Robert Dufour devenait propriétaire de l'arpent et demi échu à Jacques Gagné et il avait déjà l'arpent et demi échu à Louise, sa femme. Il payait le prix de 830 livres, un bon montant, dont 154 livres au moment de la passation du contrat, 300 livres, en avril 1717, et le reste, 376 livres, "*d'huy en un an prochain*", c'est-à-dire en octobre 1717.

Dans le même temps, Robert Dufour reçut du Séminaire de Québec une concession de 10 arpents à l'Île-aux-Coudres. Nous n'avons pu découvrir l'acte de concession, ni la date exacte, le Terrier du Séminaire de Québec étant incomplet à cette époque. Nous croyons qu'il dut obtenir cette concession en 1718 ou 1719, puisqu'en 1720, il n'avait "*fait que très peu de travaux en abatis seulement*" ⁵⁰.

Situation matérielle en 1719.

En cet été 1719, Robert Dufour doit avoir une cinquantaine d'années. Il est entouré d'une belle famille. Il possède 16 arpents de terre dont une bonne superficie est défrichée et "en valeur", un troupeau d'une quarantaine de bêtes. Il a refait sa grange et une écurie au bout de l'estable. Il a agrandi sa maison de 14 pieds de longueur. Surtout, il a très peu de dettes. Il travaille "dur", d'abord sur sa terre de St-Joachim, puis sur ses terres de Petite-Rivière et de l'Île-aux-Coudres. Sur ces deux dernières, il n'a pas de maison, "une grange de construite" seulement sur la terre de Petite-Rivière. Pour aller travailler sur ces terres, il doit partir pour plusieurs jours, à cause de la distance et surtout à cause des caprices du fleuve.

Malheur!

Même s'ils vivent avec "la mer" et de "la mer", les gens de la côte redoutent constamment les changements capricieux, les dangers du fleuve, selon les saisons, les marées, les vents. Le fleuve a pris la vie de bien des gens de Charlevoix! La famille Dufour n'échappe pas, au cours des siècles, à ce tribut de malheurs et de deuils exigé "par la mer". Robert Dufour, le premier, l'ancêtre, y trouve la mort, et nous croyons que c'était à l'automne 1719. En effet, l'inventaire de ses biens est fait en juin 1720 : habituellement, l'inventaire était fait quelques mois après le décès de la personne.

De plus, nous imaginons mal Robert Dufour se rendant à Petite-Rivière ou à l'Île-aux-Coudres en mars ou en avril 1720, alors que les glaces dévalent encore sur le fleuve et que les terres nouvellement labourées ou essouchées sont à moitié recouvertes de neige et d'eau, pendant le temps de la fonte des neiges ou du dernier "démolissement" printanier. À quelle date précise son décès fut-il inscrit dans le registre de St-Joachim? Car c'est dans

⁴⁹ Greffe Barthélémy Verreau, le 22 octobre 1716

⁵⁰ Greffe Jacques Barbel, le 26 juin 1720

cette paroisse que demeurait Gabriel-Robert Dufour et c'est là que normalement dut y être noté le décès. Son corps fut-il repêché longtemps après le drame? Fut-il même retrouvé? Autant de questions dont les réponses nous échappent! Il eut suffi que le registre de St-Joachim fut conservé intact à cette époque! Ou, qu'un autre document encore caché fournisse certains indices.

"L'Inventaire de la veuve Dufour" en 1720.

Seul l'inventaire que fit rédiger Louise Gagné, "La veuve Dufour", en juin 1720, fait état de ce destin tragique de l'ancêtre Gabriel-Robert! Si non, ses descendants n'en sauraient rien! Quoiqu'il en soit, au printemps 1720, le 26 juin, le notaire Jacques Barbel, et Étienne Godard "*huissier audiancier audit baliage de Beaupré, juré priseur et vendeur de biens de justice*", se sont "*exprès transportés en la maison et domicile ou de son vivant faisait sa demeure et résidence led. feu Robert Dufour*", pour répondre "*à la requête de Louise Gagné veuve de feu Robert Dufour*"⁵¹.

Le texte de cet inventaire est un des plus intéressants documents que nous ayons eu le plaisir d'analyser pour le bénéfice de cette recherche. Intéressant, parce qu'il est bien rédigé, assez facilement lisible, et surtout rempli de détails touchants et instructifs. Outre le notaire Barbel, le huissier Godard et le copiste Claude Louët, tous les enfants se trouvent réunis dans la maison de "la veuve Dufour"; ceux du premier mariage de Robert Dufour, c'est-à-dire, Angélique, Marie-Josephte et Agnès; et ceux du second lit, Marie-Reine, Jean et les autres mineurs. Les garçons Joseph et Bonaventure ne sont pas nommés : ils devaient travailler aux champs.

S'ajoutent trois personnes : Ignace Gagné, mari d'Angélique et "subrogé tuteur des enfants mineurs"; Pierre Gagné, mari de Marie-Josephte et "tuteur" d'Agnès Dufour (Pierre Gagné sera le seul à signer le document avec le notaire); enfin Jacques Cochon, "subrogé tuteur" d'Agnès.

Après une longue introduction, le notaire énumère ce qui se trouve dans la cuisine : ustensiles, marmites, chaudières, plats, assiettes, le tout en cuivre ou en "gros étain". On trouve aussi dans la cuisine 5 haches, 5 houes (pioches), "un petit sciot", "une scie de travers", deux faux, "six vieilles fausilles", une serpe, 3 fusils et une carabine. "Dans un cabinet à costé", on trouve terrines, tinette, barrique, baratte, saloir et "un crible vieux ... (qui) appartient à Mrs du Séminaire". Dans le grenier, peu de choses : 2 vans à vanner, une peau de vache, 20 "minots de bled".

C'est "*... dans la chambre a coste de la cuisine...*", celle de Louise Gagné, que sont les éléments les plus significatifs de la vie de nos ancêtres :

*"un huche avec son couvercle ...
un coffre de bois de pin ... dans lequel sont les hardes à l'usage de la veuve ...
un autre coffre de noyer ... dans lequel sont le peu de hardes appartenant aux dits mineurs ... Deux vieux draps troués ...
un petit coffre de bois de pin ... dans lequel sont les hardes de Marie Reine Dufour ...
un autre petit coffre de bois de pin ... dans lequel sont les hardes des petits enfants".*

Dans le passage suivant, on sent un sanglot dans la voix de Louise Gagné, qui rappelle au notaire les circonstances du décès de Robert Dufour :

"Déclare lad. veuve qu'elle avait quelques chemises à l'usage de son deffunt mary qu'elle a fait defaire pour en faire a ses enfants, et que led. deffunct Dufour lorsqu'il est party pour aller a la petite Rivière et dans lequel voyage il s'est noyé il avait emporté avec luy ses hardes".

⁵¹ Greffe Jacques Barbel, le 26 juin 1720

À la suite de ce passage touchant, une indication nous éclaire sur l'existence de Jean Dufour, cet enfant dont aucun généalogiste ne parle : "*Deux vieux coffres de bois de pin ... dans l'un desquels sont les hardes à l'usage de Jean Dufour ...*".

Ce Jean était assez âgé, car ses vêtements ne sont pas avec ceux des autres "petits enfants". Était-il malade? Handicapé? On ne sait. Mais c'est bien un des enfants de Robert Dufour et de Louise Gagné.

Puis dans la chambre, on trouve encore "*un châlit de pin et merisier ... un vieux lit de plusme de toile du pais ... deux vieux draps et une vieille couverture verte ... un petit lit de plume ... une vieille paillasse ... un vieux lit de plume de tourtes ... une méchante couverture de poil de chien ... une autre vieille couverture de poil de chien ...*". C'est assez pauvre et frustré comme literie! Et cette insistance à utiliser le mot "vieux" ou "vieille" qui agace à la longue!

"*Au devant de lad. maison*", l'inventaire rappelle le métier de forgeron exercé par Robert Dufour : 4 charrettes, deux charrues, des chaînes pour les voitures, une "*cavalle ... rouge*" (jument) et un cheval.

"... *Dans la grange*", deux faux, deux peaux "dans le tan", deux saloirs, trois barriques. "*... Dans l'estable*", 2 boeufs de 4 ans, deux de 3 ans, deux de 2 ans, huit vaches, trois taures d'un an, deux de 2 ans, "dix cochons", onze moutons, une douzaine de poules et un coq, 4 "oyes et le jar", trois canards.

C'est considérable : 40 bêtes, plus les volailles. Il manque un boeuf de six ans qu'Ignace Gagné, le gendre, époux d'Angélique Dufour, a transporté sur sa terre. Et ça continue :

"*Dans un petit appenty servant de métier à toille*" ... "*un métier à toille avec ses ros à lames ... 45 livres de fil ... 4 livres de laine ... une vieille nappe ... 4 vieilles poches*".

"*Dans la cour ... un canot d'écorce de six places ... une vieille cariole*".

"*Suivent les immeubles ... une terre et habitation ... à St-Joachim ... de 3 arpents de front sur une lieue et demie de profondeur ...*"

"*Une maison de pièces sur pièces de 35 pieds de long sur 20 pieds de large, une cheminée de maçonnerie dans le milieu, couverte de planche ...*"

"*Une grange de 40 pieds de long sur 20 pieds de large close en pieux et planches couverte de paille, une étable de pièces sur pièces de 30 pieds de long sur vingt pieds de large couverte de paille, une écurie de pièces sur pièces de 12 pieds de long sur 20 de large couverte de paille, tous lesd. bâtiments se tenant l'un à l'autre ... Plus un petit bâtiment de 16 par 11, servant de métier à toille et letrie (laiterie) ...*"

"*Une concession de 10 arpents de large à l'île aux Coudres sur laquelle ... (il y a) très peu de travaux en abatis seulement*"

"*Trois arpents de terre ... à la petite Rivière sur laquelle il y a une grange ... construite*"

"Suivent les dettes actives" (ce qui était dû à Robert Dufour) :

"*Estienne Drouin ... un minot et demy de bled ...*"

"*Le Sr. haseur conseiller du Roy au conseil supérieur du pais ... 18 livres 7 sols 6 deniers ... Filion forgeron ... 90 livres ... Pierre Gagné ... 400 livres en monnays de carte 150 livres (en monnaie de France) ... somme appartient aux enfants mineurs de feu Germain Gagnon ... au moulin du Sault à la Puce (année 1716) ... 80 minots de bled ... le reçu ... a été perdu lorsque ledit Dufour s'est noyé ... au moulin du Sault à la Puce 100 minots de bled pour le compte dud. S. duRoy ...*"

Robert Dufour se serait-il noyé cette année-là, 1716? Il avait "encore" sur lui ce reçu de dépôt de 80 minots de blé au moulin du Sault ... C'est une hypothèse peu réaliste puisque l'inventaire eut été fait 4 ans plus tard, ce qui n'était pas dans les mœurs du temps!

Histoire de Gabriel-Robert Dufour

"*Suivent les dettes passives*", (ce que doit Robert Dufour) :

"... à la succession du feu René Bolduc ... 10 livres

... à Louis Chauveau ... 5 livres 10 sols

... au S. de la Bouteillerie (curé de St-Joachim, 1706-1726) le service dudit feu Dufour"

Robert Dufour était mort depuis peu puisque son service religieux n'est pas encore payé au curé de sa paroisse. Celui-ci devait y avoir consigné l'événement. Et si ce registre n'était pas détruit, on y lirait la date exacte du décès et des funérailles.

Le notaire continue :

"Et attendu l'heure de huit heures et qu'il ne reste que les papiers à inventorier, remis la continuation dudit inventaire à demain matin tous lesquels biens meubles cy dessus inventoriés ont été commis et délaissés en la garde de lad. veuve du consentement dud. tuteur et subrogé tuteur, laquelle s'en est volontairement chargées comme de biens justice, pour par elle les représenter toutes fois et quantes que besoin sera, déclarant en outre lad. veuve qu'elle ne peut déclarer quant à présent ce que led. feu son mary poura devoir aux héritiers dud. feu Germain gagnon comme ayant été élu leur tuteur, que juses (juste) après que ledit compte de tutelle aura été réglé, et que s'il vient quelque chose à la connaissance des effets de lad. communauté qui ait été obmis Elle le fera comprendre au présent inventaire fait et arrêté les jour et an susd., et ont led. Pierre Gagné led. Godard et nous no..re (notaire) signé et lad. veuve led. Ignace Gagné et led. Cochon déclaré ne scavoit Ecrire ny signer de ce enquis suivant l'ordonnance"

(signatures au bas de ce contrat) "*pierre gagne*" "*godard*"

"Loüet NT (notaire) "

"Barbel NT (notaire)"

Nous avons donné ici un résumé bien incomplet de cet inventaire du 26 juin 1720, suivant de quelques mois le décès de l'ancêtre. Mais cela apporte une idée assez exacte de la situation matérielle de Robert Dufour au moment de sa mort tragique.

Nous souhaitons voir un jour tous les descendants de l'ancêtre Robert Dufour tenir dans leurs mains le texte intégral de cet inventaire. Ce texte de huit pages se trouve aux Archives nationales du Québec, dans les minutes du notaire Jacques Barbel. Et c'est relativement facile de s'en procurer une copie.

Ce document est majeur pour l'histoire de la famille Dufour. Il indique le mince héritage que l'ancêtre a laissé à ses descendants! Mais, il léguait surtout l'image d'un homme travailleur, courageux, fidèle à sa foi, à son honneur. Et quelques terres, à St-Joachim et au pays de Charlevoix!

Enfin, comme nous l'indiquions au passage, c'est le seul document qui dit à la postérité que l'ancêtre Gabriel-Robert Dufour est mort tragiquement par noyade au cours d'un voyage entre St-Joachim et l'Île-aux-Coudres, alors qu'il se rendait à "la Petite-Rivière" travailler sur la concession acquise de la succession de son beau-père Ignace Gagné. Destin tragique!

Et n'eut été la présence d'esprit de Louise Gagné qui fit noter cette circonstance au Notaire Etienne Jacob lors de l'Inventaire de 1720, nous n'aurions peut-être jamais connu les circonstances de la mort de l'ancêtre Gabriel-Robert Dufour!

Autre élément à noter : la présence de Ignace et Pierre Gagné, demi-frères de Louise, lesquels avaient épousé Angélique et Marie-Joseph Dufour, les deux filles issues du mariage de Robert Dufour et Anne Magneron.